

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels**

Band (Jahr): **35 (1926)**

Heft 48

PDF erstellt am: **11.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

SCHWEIZER HOTEL-REVUE

REVUE SUISSE DES HOTELS

N^o 48
BASEL, 2. Dezember 1926

N^o 48
BALE, 2 décembre 1926

INSERATE: Die einspaltige Nonpareilzeile oder deren Raum.
45 Cts. Reklamen Fr. 1.50 per Zeile. Bei
Wiederholung entprechender Rabatt.

ABONNEMENT: SCHWEIZ jähr. Fr. 12.—, halb. Fr. 7.—
vierteljährlich Fr. 4.— monatlich Fr. 1.50
Zuschlag für Postabonnemente 30 Cts. AUSLAND bei direktem Bezug: jähr-
lich Fr. 15.— halb. Fr. 8.50, vierteljährlich Fr. 5.—, monatlich Fr. 1.60; Post-
abonnemente Preise hier den ausländischen Postämtern erfragen. Für Ad-
ressänderungen ist eine Taxe von 30 Cts zu entrichten.

Organ und Eigentum
des Schweizer
Hotellier-Vereins



Organe et propriété
de la Société suisse
des Hôtelières

Erscheint jed. Donnerstag

Fünfunddreissigster Jahrgang
Trente-cinqième année

Paraît tous les jeudis

ANNONCES: La ligne de 6 points ou son espace 45 cts.
réclame fr. 1.50 par ligne. Rabais propor-
tionné pour annonces répétées.

ABONNEMENTS: SUISSE: douze mois fr. 12.—, six mois
fr. 7.—, trois mois fr. 4.—, un mois fr. 1.50.
Abonnements par a poste en Suisse 30 cts. en plus. Pour l'ÉTRANGER
abonnement direct: 1 an, 15 fr.; 6 mois, 8 fr.; 3 mois, 5 fr.; 1 mois, 1 fr. 80.
abonnement à la poste: demander le prix aux offices de poste étrangers.
Pour les changements d'adresse il est perçu une taxe de 30 centimes.

Postcheck- & Giro-
Konto No. V. 85

Redaktion und Expedition: Aeschengraben No. 35, Basel.
Verantwortlich für Redaktion und Herausgabe: A. Kurer.

TELEPHONE
Salran No. 11.52

Rédaction et Administration: Aeschengraben No. 35, Bâle.
Gedruckt beim Verlag Otto Waller, A.-G., Olten.

Compte de chèques
postaux n^o V. 85.

Vereinsnachrichten

Schweizer Fachkommission für das Gastgewerbe.

Die von den in Frage kommenden Berufsverbänden der Arbeitgeber- und Arbeitnehmer geschaffene Schweizerische Fachkommission für das Gastgewerbe bestellte eine Subkommission für den Koch- und den Kellnerberuf und beauftragte sie mit der Ausarbeitung von Lehr- und Prüfungsprogrammen. Diese Subkommissionen werden gleichzeitig die zur Verbesserung des Lehrlingswesens und der Berufsbildung gefallenen Anregungen prüfen und der im Mai wieder zusammen tretenden Gesamtkommission definitive Antrag unterbreiten. Die zurzeit amtierenden Prüfungsexperten und die Leitungen der Fachschulen sollen zuvor noch um die Mitteilung ihrer Erfahrungen und Vorschläge ersucht werden. Besondere Erörterung fand die Frage des Ausbaus der Fachklassen und der Organisation der Fachschullehre.

Überprüfung und Beaufsichtigung von Versicherungspolice.

Der kürzliche Hotelbrand in Mürren dürfte auch den Hotelliers vor Augen geführt haben, wie wichtig es ist, die Versicherungen, speziell die Feuerversicherung, in jeder Beziehung geordnet und demmassen ausgestaltet zu wissen, dass im Schadenfalle unliebsame Überraschungen und event. Schädigungen erspart bleiben. Jeder Hotellier ist an dieser Angelegenheit in besonderer Masse interessiert und sollte daher zur einschlägigen Beratung und Begutachtung die Dienste eines fachmännischen, streng neutralen Instituts in Anspruch nehmen, das über seine Versicherungen eine regelmässige Kontrolle ausübt. In Frage kommt diesbezüglich unter Umständen sogar ein Kollektiv- oder Vergütungsvertrag des S. H. V. zugunsten seiner Mitglieder. Zurzeit befindet sich ein dahingehender Antrag einer schweizer. Institution, der Versicherungsschutz A.-G. in Zürich, zum Studium im Zentralbureau und bereits ist in der Sache auch eine erste Mitteilung an den Zentralvorstand erfolgt.

Ueber die Entwicklung der Angelegenheit wird die Mitgliedschaft auf dem laufenden gehalten werden.

Verband schweizer. Badekurorte.

Der schweizer. Kollektivrekla 1927 mit 75 Annoncen haben bis jetzt 14 Badekurorte zugestimmt. Die Antworten von 7 Orten stehen noch aus. Damit die Zustellung der Probezettel keine Verzögerung erleidet, bitten wir um baldige Erledigung. Aber nicht mehr als 3 Indikationen angeben. Indikationen erschweren die Uebersichtlichkeit und haben in guten Inseraten keinen Platz!

Der Nachdruck der Bäderführer ist im Gange, sodass die Neuaufgabe ab Mitte Januar verfügbar sein wird.

Ausländische Reklamebureaux für Bäderwesen suchen auch bei schweizer. Bädern Inseratenaufträge zu erlangen. Vor Abschluss verlange man jeweils bei der S. V. Z. in Zürich, beim Zentralbureau des Schweizer Hotellier-Vereins in Basel oder bei uns sachliche Auskunft über den Wert der betr. Bureau und Publikationen.

Rheinfelden, 26. November 1926.

Der Vorstand.

Entvölkerung, Landwirtschaft und Fremdenverkehr.

Als im letzten Frühjahr die bekannte Motion des Herrn Nationalrat Dr. Baumberger betr. Massnahmen zum Schutze der Bevölkerung unserer Gebirgsgegenden in den eidgen. Räten erheblich erklärt wurde, ist in den Kommentaren und Begründungen der Tageszeitungen verschiedentlich der Fremdenver-

kehr für die Entvölkerung und Verelendung manchen schweizer. Bergtales verantwortlich gemacht worden, mit dem Hinweis auf die verschlechterten Existenzverhältnisse für die Einheimischen, sowie mit der Behauptung, die den Fremden abguckten höhern Lebensansprüche könnten aus dem Ertrag der betr. Gegenden nicht mehr befriedigt werden und seien deshalb die Mitursache der Abwanderung, resp. der betrüblichen Erscheinung, dass in manchem Bergtale jetzt weniger einheimische Leute Arbeit und Lebens-

Auch die Güte der Verkehrsverbindungen übt selbstverständlich auf die Bevölkerungsbewegung einen sehr wesentlichen Einfluss aus. So beträgt bei den erwähnten 76 Orten die durchschnittliche Abnahme im Vergleich mit Bahn- oder Poststation 6,7 %, in Gemeinden ohne Station dagegen 15,1 %. Beweis für den auch bevölkerungs-politisch wichtigen Einfluss des Verkehrs bilden namentlich die Einwohnerzahlen der an der Gotthardbahn gelegenen Ortschaften und Gemeinden wie Arth, Ingenbohl (Brunnen), Flüelen, All-

beil, die karge Belohnung, der Mangel an Freizeit und die Unmöglichkeit für Knechte und Mägde, in der dienenden Stellung einen eigenen Herd zu gründen, viele Leute zur Abwanderung und Landflucht bewegen haben und noch heute veranlassen. Nach gewissenhafter Prüfung der Ursachen, welche zur Abnahme der Bevölkerung in einzelnen ländlichen Orten und Gegenden führte, wird daher niemand ohne Voreingenommenheit zu dem Urteil gelangen können, in der Zentralschweiz oder anderswo sei die „Fremdenindustrie“ an der Entvölkerung der Hochtäler allein schuld. In gleicher Weise wie Industrie, Handel und Verkehr etc. vermehrte Arbeitskräfte aus allen Teilen des Landes, also auch aus den Hochtälern, an sich gezogen haben, so gewiss auch die Hotellerie. Wenn daher Schuldige an der Entvölkerung unserer Hochtäler gesucht werden wollen, dann nicht in einer einzelnen Industrie oder Berufsgruppe, sondern in den allgemeinen Verhältnissen und in der Entwicklung der Volkswirtschaft.

Die Broschüre weist dann in trefflicher Weise nach, welche Bedeutung dem Hotel- und Pensionsgewerbe für die allgemeine Volkswirtschaft und speziell für die Landwirtschaft zukommt. So beschäftigten die Fremdenhotels im Jahre 1912 unter 43,000 Angestellten mehr als 30,000 Schweizer. Daneben finden aber auch noch zahlreiche Handwerker und Gewerbetreibende durch den Fremdenverkehr lohnenden Verdienst, werden doch in den Gastgeschäften alljährlich für Neu- und Umbauten, für den Unterhalt von Gebäuden, Mobilen und Einrichtungsgegenständen sowie für Errichtung und Pflege von Gärten, Park- und andern Anlagen eine Grosszahl von Handwerkern und andern Arbeitskräften in Anspruch genommen, während im Betrieb der Hotels, Pensionen, Sanatorien etc. alle Produkte der Land- und Waldwirtschaft Verwendung finden. So belaufen sich — unter Annahme einer Logiernächtezahl von 20 Millionen, welche Zahl im Vergleich zur Frequenz von 1912 nicht zu hoch gegriffen ist — die Bezüge der Hotels und Fremdenpensionen an Nahrungsmitteln für das Jahr 1925 auf 56,12 Millionen Franken, darunter 4,36 Mill. für Milch, 5,44 Mill. für Butter, 1,06 Mill. für Käse, 3,14 Mill. für Eier, 22,6 Mill. für Fleisch, 5,46 Mill. für Brot und Mehl, 6,92 Mill. für Gemüse, 3,62 Mill. für frische Früchte, 2,38 Mill. für Gemüse- und Früchtekonserven und 1,14 Mill. für Honig und Konfitüren. Man erkennt aus diesen Zahlen die ganze Bedeutung des Gastgewerbes als Grosskonsument landwirtschaftlicher Produkte, deren Absatz sich damit im Inland viel leichter gestaltet als etwa im Wege des Exportes. (Schluss folgt.)

Entscheid des Kleinen Rates des Kantons Graubünden zur Frage von Hotelneubauten.

(Korresp.)

Der Kleine Rat des Kantons Graubünden hat mit Entsch. vom 26. Oktober 1926 ein Gesuch zweier Petenten um Bewilligung eines grossen Sporthotels in Arosa abgelehnt.

In diesem Gesuche machten die Petenten geltend, dass ein erstklassiges Sporthotel in Arosa zur Zeit noch fehle, deshalb seien viele Sportsleute gezwungen gewesen, im verflorenen Winter in Sanatorien Aufenthalt zu nehmen. Dieser Umstand habe seinerseits zur Folge gehabt, dass zahlreiche Kranke wegen Platzmangel abgewiesen worden seien. Die Erstellung eines erstklassigen Sporthotels wirke im übrigen auch auf die Chur-Arosa-Bahn und auf den Kanton überhaupt befriedlich. Die Petenten seien Experten und Spezialisten für gastronomische Betriebe, weshalb das projektierte Hotel als Resultat eines fachmännischen Studiums betrachtet werden könne.

Zu diesem Gesuche hatte sich auch der Gemeindevorstand von Arosa zu äussern

Schweizer Hotelführer 1927

Wir ersuchen um gefl. Beachtung des Zirkulars des Zentralbureau Serie B No 35 vom 17. Nov. betreffend Befristung für Neuanmeldungen u. Angabe v. Korrekturen.
Letzter Termin: 4. Dezember.

unterhalt finden als früher. Dieser Vorhalt veranlasste den Schweizer Hotellier-Verein, seine Sektionen und Einzelmitglieder der Gebirgsgegenden zur Berichtgabe über die einschlägigen Verhältnisse in ihren Gebieten und über die Ursachen einer event. im Zusammenhang mit der Hotellerie stehenden Entvölkerung einzuladen. Als erste Folge dieses Schrittes des S. H. V. liegt heute eine sehr verdienstvolle Arbeit des Herrn A. Th. Pesch, Sekretär des Verkehrsvereins der Zentralschweiz, vor, die mit einem Geleitwort von Herrn Zentralpräsident Häfeli-Luzern kürzlich in Broschürenform unter dem Titel „Entvölkerung und Landflucht in der Zentralschweiz“ vom Schweizer Hotellier-Verein herausgegeben wurde und zum Preise von Fr. 1.— beim Zentralbureau in Basel erhältlich ist.

Die gediegene Arbeit stellt eine gründliche Untersuchung der durch die Motion berührten Fragen dar und erstreckt sich auf die Kantone Luzern, Schwyz, Uri, Obwalden, Nidwalden und Zug; und zwar nicht etwa bloss auf die verhältnismässig wenig bewohnten Hochtäler über 1200 Meter, sondern auf das ganze Gebiet der Zentralschweiz, da eine schwache Entvölkerung sich seit Jahren auch in einigen Tälern und Ortschaften der sogen. Hügeregion bemerkbar macht und mehr oder weniger überall die gleichen Ursachen hat. Die Broschüre Pesch fusst auf authentischen Zahlen. Hier liegen zugrunde die Ergebnisse der eidgen. Volkszählungen von 1860 und 1920, dann der eidgen. Viehzählungen von 1866 und 1920, sowie eine Reihe anderer offizieller Erhebungen. Danach ergibt sich, dass während die gesamtschweizerische Bevölkerung in dem Zeitraum der 60 Jahre um 54,6 Prozent zunahm, der Volkszuwachs im Kanton Luzern 35,7, in Schwyz 32,6, Obwalden 31,4, Nidwalden 21,1 Uri 62,6 und in Zug 17,3 Prozent betrug. Anhand einer detaillierten Tabelle wird sodann über die Bevölkerungsziffern der 186 Gemeinden der Zentralschweiz orientiert. Dabei wird konstatiert, dass in 76 Gemeinden die Bevölkerung um rund 9000 Personen = 12,2 % abgenommen hat (Maximum der Abnahme = 45,6 %), während 110 Gemeinden eine Zunahme von insgesamt 89,075 Einwohnern = 60,9 % aufzuweisen haben. Auf die verschiedenen Höhenlagen berechnet, ergibt sich eine Bevölkerungsabnahme in zwei Gemeinden der Alpenregion mit 32 %, in 22 Gemeinden der Hügeregion mit 12,4 % und in 52 Gemeinden der Hügeregion mit 11,8 %. Interessant erscheint dabei ferner, dass sich die Abnahme zur Hauptsache auf kleinere Gemeindegewesen mit einer Oberfläche von weniger als 10 Km² erstreckt, eine Konstataktion, die übrigens auch in bezug auf die Dichte der Bevölkerungsziffer im Jahre 1920 bestätigt wird, zählend doch von den 76 Gemeinden mit sinkender Volkszahl 55 weniger als 1000 Einwohner.

dorf, Gurnellen, Erstfeld, deren Bevölkerung sich von 1860 bis 1920 zum Teil mehr als verdoppelte, ja verdreifachte, eine Konstataktion, die übrigens nach dem Bau der Rhätischen Bahnen auch in Graubünden gemacht wurde, speziell in den Kreisen mit grösstem Fremdenverkehr: Davos, Oberengadin und Schanfigg (Arosa).

In den 76 Gemeinden der Zentralschweiz mit abnehmender Bevölkerung bildet nun, wie die Broschüre zeigt, die Landwirtschaft die Haupt-, zum grössten Teil die einzige Erwerbsquelle, während nur in 8 dieser Gemeinden (in der Alpen-, Berg- und Hügeregion) ein bescheidener Fremdenverkehr besteht. Daraus folger, dass bei der Bevölkerungsabnahme die Landwirtschaft sozusagen die allein Leidtragende ist. Das hat seine natürliche Ursache in der Unmöglichkeit, den Ertrag von Grund und Boden über ein gewisses, sehr oft beschränktes Mass zu steigern, wodurch der Zahl der Erwerbenden in der Landwirtschaft verhältnismässig enge Grenzen gezogen sind. Die Folge davon ist die Abwanderung des Ueberschusses der Landbevölkerung in die Städte und Industriegegenden, die übrigens von alters her stattfand und als Notwendigkeit im Sinne der natürlichen Regelung der Volksverteilung anzusehen ist. Denn nur das Uebermass der Abwanderung ist ungesund, besonders wenn dabei lediglich oder zuvörderst die Aussicht und die so oft gelauschte Hoffnung auf leichteren Erwerb sowie auf ein angenehmeres üppigeres Leben die Haupttriebfeder sind. Begünstigt wurde die Abwanderung auch dadurch, dass die Produkte der Landwirtschaft in den Talebenen, durch die Verwendung der immer mehr zur Geltung kommenden landwirtschaftlichen Maschinen, mit verhältnismässig-weniger Kräften, Mähen und Kosten erzeugt werden konnten, als in den höher gelegenen Gebieten. Diesen Umständen muss neben den gewaltigen Verbesserungen der Meeresschiffahrt und der Erleichterung der Ozeanpassagen denn auch die seit Mitte des letzten Jahrhunderts konstatierte vermehrte Auswanderung nach Uebersee zugeschrieben werden, die im Zeitraum 1881—1920 für die Gesamtschweiz 222.841 Personen, für die Zentralschweiz 16.483 Personen betrug, davon mehr als ein Drittel der landwirtschaftlichen Berufsgruppe angehörend.

Aus dem Vorsehenden ergibt sich naturgemäss eine Verschiebung der Erwerbsverhältnisse zu Ungunsten der Landwirtschaft. Zwar hat sich seit 1860 die Zahl der Erwerbenden in allen Berufsgruppen erhöht, allein in der Landwirtschaft nur um 8,8 %, während sie in Gewerbe und Industrie um 79,4 %, in Handel und Verkehr aber um 306,1 % sich vermehrte. Die Verschiebung zu Ungunsten der Landwirtschaft ist wohl vor allem die Folge davon, dass auch das „bauern“ mehr und mehr mit grossen Risiken verbunden ist; dann mögen die langdauernde schwere Ar-

VERKEHR

Süddeutsch - schweizerische Eisenbahnprojekte.

(Korresp.)
I.
Mit der im Kanton Schaffhausen Mitte des vorigen Jahrhunderts gepflogenen Diskussion über Eisenbahnverbindungen gegen Süden nach Winterthur und über Bülach nach Zürich und der Zentral- und Westschweiz, waren auch Bestrebungen für Anschlüsse nach Norden an das badische und württembergische Eisenbahnnetz verknüpft. Dabei handelte es sich hauptsächlich um die Linien Donaueschingen-Randen - Schaffhausen (Randenbahn), Engen-Schaffhausen (Hegaubahn) und Sühlingen-Schaffhausen. Das letztere Projekt hat inzwischen eine halbe Lösung in der schmalspurigen Schaffhausen - Schleitheim-Bahn gefunden, während die andern beiden Linien immer noch „Projekte“ sind. Für deren Realisierung ist schon viel Tinte geflossen und wird noch weiter viel Tinte fliessen, denn es ist nicht anzunehmen, dass die Frage zur Ruhe komme, bevor das eine oder andere Projekt oder ein drittes verwirklicht ist. Zu den Randen- und Hegau-Projekten hat sich nämlich, infolge der Rivalität zwischen diesen beiden, in letzter Zeit ein Kompromissprojekt: die von Geometer Waldvogel in Stetten bei Schaffhausen trassierte Baderalbahn gestellt, die zwischen der Randen- und Hegau-Linie hinein zu legen käme. Da man sich in den beteiligten süddeutschen und schweizerischen Interessentenkreisen über die Trassierung nicht einigen konnte, wurden die Bundesbahnen um ein Gutachten ersucht, das jüngst in der Form eines relativ kurzen, aber interessanten Berichtes an das eidg. Post- und Eisenbahndepartement erschienen ist.

II.
Von den im Wettbewerb stehenden Projekten stand von jeher die Randenbahn im Vordergrund des Interesses. Ihr Hauptziel war und ist die Verkürzung und Verbesserung der Verbindung von Schaffhausen durch das Randengebirge über Donaueschingen nach dem Schwarzwald und Offenburg. Mit der Erstellung einer neuen direkten Linie von Donaueschingen über Aasen nach Schwenningen soll, unter Umgehung der Spitzkehre von Villingen, auch der Verkehrsrichtung Rotweil - Stuttgart gedient werden.

Die bautechnischen Verhältnisse der Randenbahn, wie sie sich im Laufe der Zeit herausgebildet haben, sind nach dem Bericht der Bundesbahnen kurz gefasst folgende: Effektive Länge der Neubaustrecken Schaffhausen-Donaueschingen - Schwenningen 49 km; höchster Punkt 710,4 m ü. M.; Maximale Leistung 167 Promille; Zahl der Tunnel 2; totale Länge der Tunnel 8875 m; Länge des Randentunnels 5675 m; Baukosten für die durchgehende Doppelspur 39 Millionen Franken.

Die erzielbaren wirtschaftlichen Nutzeffekte können von nachstehenden Angaben der Bundesbahnen ungefähr abgelesen werden: Schaffhausen - Donaueschingen (Richtung Schwarzwald - Offenburg) Abkürzung gegenüber der bestehenden Linie über Singen effektiv 34 km, virtuell 37 km; Zeitgewinn Süd - Nord 121 Minuten, Nord - Süd 79 Minuten. Schaffhausen - Randen (Richtung Stuttgart), Abkürzung gegenüber der bestehenden Linie über Singen effektiv 22 km, virtuell 24 km; Zeitgewinn Süd - Nord 116 Minuten, Nord-Süd 73 Minuten; Taxermässigungen für den Güterverkehr sollen infolge des deutschen Staffeltarifs in beiden Richtungen des Schwarzwald und

*) Diese Angaben verstehen sich für alle Projekte und Richtungen bei elektrischer ein- spänniger Führung der Züge, was die Regel sein wird.

Stuttgart) im allgemeinen keine resultieren, wären dagegen für den Personenverkehr zu erwarten.

Das Hauptziel der Hegaubahn, die von Anfang an mit und neben der Randenbahn diskutiert wurde, ist die Verkürzung und Verbesserung der Verbindung von Schaffhausen gegen Engen - Gailingen - Möhringen (unter Abschneidung der Spitzkehre von Immendingen) nach Tullingen, Richtung Rotweil - Stuttgart und Marzingen. Illm, sowie sekundär von Konstanz und Singen nach Tullingen - Rotweil und weiter als Folge der Beseitigung der Immendinger Spitzkehre.

Ueber die bautechnischen Verhältnisse der Hegaubahn berichten die Bundesbahnen: Effektive Länge der Neubaustrecken Herblingen (Anschluss an die bestehende Linie) Welschlingen (Engen) und Gailingen - Möhringen (Abschneidung der Spitzkehre Immendingen) 22 km; höchster Punkt 690 m ü. M.; Maximale Leistung 167 Promille; Zahl der Tunnel 4; totale Länge der Tunnel 1854 m; Baukosten für die durchgehende Doppelspur (einschl. Welschlingen-Gailingen) 24 Millionen Franken.

Die wirtschaftlichen Nutzeffekte der Hegaubahn ergeben sich ungefähr aus folgenden Zahlen: Schaffhausen - Donaueschingen (Richtung Schwarzwald - Offenburg) Abkürzung gegenüber der bestehenden Linie über Singen effektiv 9 km, virtuell 8 km; Zeitgewinn Süd - Nord 101 Minuten, Nord - Süd 58 Minuten.

Schaffhausen - Rotweil (Richtung Stuttgart), Abkürzung gegenüber der bestehenden Linie über Singen effektiv 16 km, virtuell 17 km, Zeitgewinn Süd - Nord 114 Minuten, Nord-Süd 71 Minuten; bezüglich der Taxermässigungen gleiche Bemerkung wie bei der Randenbahn. (Schluss folgt.)

Der Aufschwung des Automobilwesens lässt immer öfters die Frage auftauchen, ob es wirklich nicht möglich sei, im Lande selber eine umfassende, den Inlandsbedarf deckende Automobilfabrikation ins Leben zu rufen? Im ersten Semester 1926 sind 42 Millionen Schweizerfranken für Autos ins Ausland gewandert. Im Juni allein sind 1152 Chassis und Wagen importiert worden. Am Ende des Jahres werden es mindestens 100 Millionen Franken sein, die ins Ausland wandern. Im Vorjahr waren es 64 Millionen. Diese Millionen würden gewiss unserer dann erdlegenden nationalen Industrie auch gut tun, sich in Löhne und Zinsen verwandeln, die den Einheimischen zugutekommen. So denken viele. Wie steht es mit der Erfüllung des Wunsches?

In der „Liberté“ spricht sich ein Fachmann aus. Er stellt fest, dass die einheimische Motorräder-Industrie lebensfähig ist, ein Einuhrzoll würde den Absatz im Inlande etwas verstärken, aber dafür die Ausfuhr schädigen. Was dagegen die Automobile betrifft, so werden zurzeit in der Schweiz nur zwei Typen hergestellt: die Fabrik Martini fabriziert einen sehr schönen 6-Zylinder, der nach Kaufpreis und Unterhaltungskosten schon bessere Käufer verlangt, und „Maxima“ bringt einen hübschen 7 Pf. K. auf den Markt, der die vorzüglichen Eigenschaften der Motorräder besitzt, aber nicht mehr als drei Plätze bietet. Für einheimische Herstellung eines mittleren Wagens besteht leider noch lange keine Aussicht auf Fabrikationserfolg, da der schweizerische Markt zu klein ist und von einer Ausfuhr keine Rede sein kann. Das Risiko ist zu gross, um ein solches Unternehmen hinzu zu rufen. Die ausländische Konkurrenz, die seit Jahrzehnten arbeitet und immer neue Varianten erfindet, um alle „Geschmäcker“ und Bedürfnisse zu befriedigen, würde eine unerfüllbare bleiben. Immerhin glaubt der Fachmann, dass eine kleine Zollerhöhung für ganz kleine und ganz

grosse Wagen (mit Beibehaltung des Status für die mittleren) nichts schaden könnte. Die einheimische Industrie wäre etwas besser gebettet, ohne dass den zahlreichen Hilfsindustrien, die an einem grossen Anwachsen der zahlreichen Kategorie der mittleren Wagen interessiert sind (Garages, Reparaturwerkstätten, Agenten etc.), ein Schaden zugefügt würde.

Edgen, Automobilschutz. Wie die „Automobil Revue“ vermeldet, wird das Automobilschutzgesetz dem Volke nicht vor dem Monat März oder April zur Abstimmung unterbreitet werden, da der Zeitraum zwischen dem 5. Dezember, dem Tage der Abstimmung über das Getreidemopol, und dem Monat Februar als zu kurz bemessen für eine normale Abstimmungskampagne erscheint, besonders angesichts der Feiern auf das Jahresende.

Anschluss der Stadt Thun an den Flugverkehr. Wie der „N. Z. Z.“ geschrieben wird, hat der Verkehrsverein Thun den Gemeinderat ersucht, das Projekt des Luftverkehrunternehmens Alfred Comte in Zürich, die bestehende Fluglinie Zürich-Luzern-Interlaken bis Thun zu verlängern, zu unterstützen. Nach diesem Projekt wären für die Zeit vom 1. Juli bis 15. September Fahrten vorgesehen, je am Dienstag, Donnerstag, Samstag und Sonntag nach bestimmtem Fahrplan, mit fakultativer Flugverlängerung bis Thun auf besondere Bestellung hin. Die einfachen Flugtaxen würden betragen: Thun-Interlaken 20 Fr., Thun-Luzern 60 Fr. und Thun-Zürich 95 Fr. Auch sind beliebige Rundflüge von Thun aus vorgesehen. Für die Passagierflüge würde ein Wasserflugzeug verwendet werden. Man rechnet in Thun mit der Verwirklichung dieses Projektes umso mehr, als dort ein von zwei Industriellen gegründeter Fonds zur Förderung des Zivilluftverkehrs besteht.

Autotourismus. Laut Mitteilung der S. V. Z. hatte der Grenzdienst im Monat Oktober 3027 Automobile abgefertigt, die im touristischen Verkehr unsere Grenzen überschritten. Mit provisorischen Eintrittskarten wurden 1698, mit Freipass 359 und mit Triptych oder Grenzpassierschein 972 Autos abgefertigt. Der Autotourismus hielt sich demnach auch im Oktober auf respektablem Höhe.

Ergebnisse der Post- und Telegraphenverwaltung. Die schweizerische Postverwaltung erzielte im Oktober bei 10,68 Millionen Franken Einnahmen und 9,62 Millionen Franken Ausnahmen einen Einnahmenüberschuss von 1,06 Millionen Franken gegenüber 1,24 Millionen Franken im gleichen Monat des Vorjahres. Der Gesamteinnahmenüberschuss vom Januar bis Oktober stellt sich damit auf 8,27 Millionen gegen 7,8 Millionen in der gleichen Zeit des Vorjahres. Der Ueber-schuss der Telegraphen- und Telefonverwaltung beläuft sich im Oktober auf 2,95 Millionen, in den ersten 10 Monaten auf 26,45 Millionen gegenüber 23,95 Millionen in den gleichen Monaten des Jahres 1925.

Die Pro Juventute-Karten von 1926. Ein Stücklein künstlerische Volkserziehung ist immer die Ausgabe der Pro Juventute-Karten nach Gemälden von Schweizer Meistern. Diesmal kommt Eugen Burnand, der Waadtländer an die Reihe. Wer ihn nur kennt als Maler biblischer Gestalten, ist überrascht Landschaften aus dem Mittelland und den Alpen sind es, bevölkert von munteren Herden. Aber gerade das gibt der Bilderreihe ihren Reiz. Man lernt den Meister von einer neuen Seite kennen und achte Burnand sind: Die düftige Septemberweide am Jorat, der lichtdurchflutete Obsergarten mit dem Gespann der Stiere, das friedliche Tal von Les Ponts, der geheimnisvolle Tagesbruch am Welterhorn und die Alpbütten von Anzeindaz mit ihren Gleichern im Hintergrund; sie alle tragen das Gepräge eines Künstlers, der nicht

nur Gegenstände sieht, sondern darüber ausgegossen die Würde und Erhabenheit als Abglanz dessen, der diese Welt erschuf. A. M.

Der Stadtlomibus ist eine neue Erscheinung unserer schweizerischen „Grossstädte“. In Bern hat die Einführung des Stadtlomibus, der gegenüber der Tram Bahn aus ästhetisch grosse Vorzüge aufweist und das Stadtbild viel besser schön, sich auch finanziell durchaus bewährt. Eine lange Linie verbindet Bümplin, den Vorort des Westens, mit Ostermüdingen, dem Vorort des Ostens, quer durch die Altstadt hindurch. Eine zweite Linie geht vom Stadtlomibus aus nach der neuen „Gurtensiedlung“, dem Quartier an der Flanke des Gurtens im Südwesten. Die Gesamteinnahmen 1925 betrugen Fr. 393,000.- und ergaben einen Betriebsüberschuss von 112,000 Franken. Das Anlagekapital konnte zu 5% verzinst werden, 12,5% wurden auf der Gesamtanlage abgeschrieben, Fr. 17,000.- wurden in den Erneuerungsfonds und Fr. 14,000.- in einen Betriebsreservesfonds gelegt. Schliesslich konnte noch ein Betrag von Fr. 12,000.- für eine striffige Forderung des Kantons zurückgelegt werden.

Schweizer, Telefon-Adressbuch. Der automatische Anruf hat verschiedene Umstellungen in den südlichen Telefon-Zentralen mit sich gebracht, womit zumeist auch Änderungen der Teilnehmer-Nummern verbunden sind. Diese Änderungen sind in der soeben erschienenen Ausgabe 1926/27 des Schweiz. Telefon-Adressbuchs (früher in Solothurn, jetzt in Bern) berücksichtigt. Dieses Buch stellt eine Sammlung sämtlicher 160,000 Telefon-Anschlüsse der Schweiz in einem einzigen Orts-Alphabet mit einem besonderen Stäfelchen dar und ermöglicht nicht nur das rasche Auffinden von Telefon-Nummern ausserhalb des eigenen Netzes, sondern eignet sich für jedelei Nachforschung nach richtigen Namen und Strassen, nach vorhandenen Amtsstellen, Unterkunftsverhältnissen, Geschäftsleuten und Bezugsquellen. Im neuen Band sind allein gegenüber dem Vorjahre mindestens 40,000 Namen, Firmen- und Nummern-Änderungen berücksichtigt. Die daraus resultierende vielfache Anwendungsmöglichkeit für Nachforschungs- und Werbezwecke hat dem Buch eine bedeutende Verbreitung gesichert. Trotz verbesserter Einband beträgt der Preis nur Fr. 15.-, von zwei Exemplaren an nur Fr. 12.-. Bestellungen nimmt entgegen der „Hallwag“ Verlag, Breitenrainstr. 97, Bern.

Neue Internationale, Telefonlinien. In den letzten Tagen sind zwei neue internat. Telefonleitungen: Zürich - Amsterdam und Basel - Rotterdam in Betrieb genommen worden, die in unterirdischen Kabeln laufen. Darnach können nunmehr von sämtlichen Ortschaften der Schweiz aus Gespräche mit den wichtigsten holländischen Städten geführt werden (Amsterdam, Rotterdam, Haag, Alkmaar, Arnhem, Leyden, Utrecht, Ymuiden und Zoandem). Im Anschluss an die Eröffnung dieser Leitungen sind von Holland und Belgien aus bereits auch Sprechversuche mit Italien eingeleitet worden, die sehr befriedigend ausgefallen sind. Sie haben gezeigt, dass es heute möglich ist, von Amsterdam und Antwerpen aus ohne Mühe nach Genua zu sprechen.

Zur kommenden Festzeit
offert den titl. Hôtels und Restaurants garantiert
russischen Per'caviar
die Büchse von 1800 - 2000 Gramm netto
à Fr. 50.- franco gegen Nachnahme
R. SCHOCH, caviargeschäft ort
BERN
Telephon Bollwerk 3146, Telegrammadresse „Céréales“

Grands Vins de Champagne
GIESLER & C^o
FONDÉ EN 1858 - À AVIZE
"La Marque du Connaisseur"
AGENT GENERAL: HUGUENIN LUCERNE

A remettre à Genève
Bäcker-Konditor
Jungler, selbständiger
sucht Saison- oder Jahresstelle, Zeugnisse zu Diensten, Offerten unter Chiffre J. H. 343 B. S. A. an die Schweizer-Annoncen A.-G., Bern, (HJ. 343 B.) 4045.

Lingerie - Gouvernante
Gouvernante
thätige, erfahrene Person, besetzen Alters, seawande: Linde und Weissnäherin, Maschinennäherin, sucht Stelle per sofort oder später.
Haus als Gouvernante nérale. - Offerten unter Chiff. OF. 16613 R. an Orell Füssli-Annoncen, Aargau, OF. 16613 R. 4083

Zentralheizungen aller Systeme
Sanitäre Anlagen
Warmwasser-Bereitungen
Wäschereianlagen für Hand- und mech. Betrieb
Benzintankanlagen „Autorève“
Altortler, Lehmann & Cie.
Zofingen, St. Gallen, Bern, Luzern
Gegründet 1899. — Prima Referenzen.

Schlagmaschinen für Kraftbetrieb
mit Planetenrührwerk, bei
VASA A.-G., ZÜRICH
Teleph. Selau 3835, Schützengasse 25.

La Fabrique de meubles en Junc
S. A. M. S. A.
Clarens-Montreux - Tél. 429

Fournit au prix les plus avantageux tous genres de meubles pour Hôtels, Tea-Rooms, Cliniques et jardins
Catalogue illustré franco sur demande.
Devis.

CIARAT GIALIN
Überall erhältlich. Fabrikant Labor. C/Ä Rueschlikon (Zch.)
In Spezialausstattung für Hôtels zu 1/2 und 1 Kg. das Kg à Fr. 8.- direkt vom Produzenten

J.C.W.
Womit könnten Sie Ihre lb. Kinder an Weihnachten beschenken?
Die Antwort geben Ihnen unsere neuen Preislisiten mit Abbildungen Nr. 229 A u. B über **Spielsachen aller Art** bitte verlangen Sie sie bei uns
Franz Carl Weber A.-G., Zürich
Spezialhaus für Spielwaren

Jungler, tüchtiger, sparsamer
Familie, sucht Stelle als
Sekretär-Volontär
ebenfalls als Kellner. Offerten erheben an Sekretär, Union Helvetica, 1, Gettrard Place, London W. 1. 2433

Küchen-Chef
der auch in der Patisserie und Küchen-Entremets bewandert ist, würde in der Waadtländer- oder Aushilfsstelle annehmen. Eintritt sofort oder nach Ueberweisung. Schriftliche Zeugnisse zu Diensten. Off. unter Chiffre G. B. 2451 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Hotel Lac de Garda-Italie
premier ordre, à vendre. Grand situation merveilleuse. Fr. 190.000.-. Occasion. - Ecrire case 519443, Gardone, Riviera. 2462

Auf Frühjahr 1927, event. nach Uebernahme gut zu letrenes und frequentiertes
RESTAURANT
etc., von solventen Fachleuten zu mieten gesucht. Linie Solothurn-Biel. - Schriftl. Offerten erheben unter Chiffre O. 2458 S. an Orell Füssli-Annoncen, Solothurn, OF. 2458 S. (4080)

Papier-Servietten
JAPAN WARENGESCHAFT
Alb. Gasser & Co., Bern
Direktor Import

CORA Original VINO Vermouth di Torino
Seit 1835 die bevorzugte Marke
In allen besseren Wein- und Spirituosenhandlungen erhältlich.
Berücksichtigt bei Euren Einkäufen stets die Inserenten der Schweizer Hotel-Revue!!

Nouvelles de la Société

Commission professionnelle.

Sous la présidence de M. O. Stocker, secrétaire de l'Association suisse des conseils d'apprentissage et de protection des apprentis, s'est réunie le 25 novembre 1926 au restaurant « Kronenhalle », à Bâle, la Commission professionnelle suisse pour l'industrie des hôtels et des restaurants.

A l'issue de la réunion, le communiqué suivant a été transmis à la presse :

« La Commission professionnelle suisse pour l'industrie des hôtels et des restaurants, comprenant des représentants des associations professionnelles intéressées d'employeurs et d'employés, a constitué deux sous-commissions, l'une pour les cuisiniers, l'autre pour le personnel du service, et les a chargées d'élaborer des programmes d'apprentissages et d'examen d'apprentis. Ces sous-commissions auront à examiner aussi les propositions formulées pour l'amélioration des apprentissages et de la formation professionnelle. Elles devront présenter à la commission plénière, qui se réunira de nouveau en mai prochain, des projets définitifs. Les experts d'examen d'apprentissage actuellement en fonctions et les directeurs des écoles professionnelles seront invités auparavant à faire connaître leurs expériences et à soumettre des propositions en conséquence. Les délibérations ont porté notamment sur la question du perfectionnement et du développement des cours professionnels et sur celle de l'organisation de l'enseignement dans les écoles professionnelles. »

Surveillance et contrôle des polices d'assurance.

Le récent incendie de Mirren aura sûrement démontré encore une fois aux hôteliers combien il est important d'avoir ses assurances en ordre sous tous les rapports — l'assurance contre l'incendie en particulier — et de les savoir établies de telle façon qu'en cas de sinistre ils soient à l'abri de toute surprise désagréable et de préjudice éventuel. Chaque hôtelier est ici intéressé directement et d'une manière spéciale. Il lui serait hautement utile par conséquent d'avoir à sa disposition les conseils appropriés, les expertises et les services d'une institution spécialisée dans ce domaine, strictement neutre, en mesure d'effectuer un contrôle régulier de ses diverses assurances. A ce propos et suivant les circonstances, il pourrait être question d'un contrat collectif ou de faveur à conclure par la S. S. H. au profit de ses membres. Une offre a été présentée dans ce sens par une institution suisse, la « S. A. pour la protection des assurés », à Zurich. Cette proposition est à l'étude au Bureau central et une première communication doit être faite au Comité à ce sujet.

Les membres de la Société seront tenus au courant de la suite qui sera donnée à cette affaire.

Association des stations balnéaires de la Suisse.

Jusqu'à présent, 14 stations balnéaires se sont inscrites pour participer à la réclame collective de 1927, comportant 75 annonces. Les réponses de sept stations manquent encore. Afin de ne pas retarder l'organisation de cette propagande, nous invitons les intéressés à se hâter le plus possible. On est prié de ne pas donner plus de cinq indications ; les petites indications accessoires nuisent à la clarté des annonces et ne doivent pas trouver place dans de bonnes insertions.

La nouvelle édition du Guide illustré des stations balnéaires est en cours d'impression ; elle sera disponible à partir du milieu de janvier.

Des bureaux étrangers de réclame pour les stations balnéaires cherchent aussi à obtenir des commandes d'insertions auprès de nos stations suisses. Avant de conclure un contrat de publicité, il est prudent de s'informer chaque fois sur la valeur des entreprises de réclame et de leurs publications, soit auprès de l'Office suisse du tourisme à Zurich, soit auprès du Bureau central de la Société suisse des hôteliers à Bâle, soit auprès du vorort de l'Association des stations balnéaires de la Suisse à Rheinfelden.

Rheinfelden, le 26 novembre 1926.

Le comité.

Jurisprudence hôtelière.

Le président du Tribunal civil du district de Lausanne a eu à s'occuper au début de cette année d'une affaire intéressante nos lecteurs à plus d'un titre. En effet, le jugement porte sur trois points de haute importance pour l'hôtellerie et qui ont déjà donné lieu à maintes discussions :

1. Le droit de réclamer une indemnité équivalente à un certain nombre de jours de

ses de camion à l'hôtel Z., soit 12 francs. Le juge de paix se déclara alors incompetent et transmit la cause au président du Tribunal civil.

X. contesta devoir quoi que ce soit au propriétaire de l'hôtel Z., soit pour l'appartement retenu et non occupé, soit pour le magasinage des bagages ; il reconnut toutefois avoir préparé des cocktails dans son appartement.

« Il est résulté tant de l'expertise que des

Guide Suisse des Hôtels 1927

Nous attirons l'attention sur la circulaire du Bureau central, série B No 35 du 17 novembre, concernant le terme utile pour l'inscription de nouveaux membres dans le Guide 1927 et pour l'indication de modifications éventuelles à l'édition 1926.

Dernier délai : 4 décembre.

loyer pour un appartement retenu à l'avance et non occupé ;

2. Le droit de réclamer une taxe pour les bagages laissés en dépôt à l'hôtel ;

3. Le droit de réclamer une taxe sur les boissons apportées du dehors et consommées à l'hôtel par un client (droit de bouchon).

Nous verrons également que le jugement s'appuie sur les « Observations générales » du Guide suisse des hôtels et sur les avertissements affichés dans les chambres de l'hôtel.

Ceci dit, expliquons aussi brièvement que possible l'origine du litige.

Le 22 décembre 1924, après un séjour d'environ deux mois avec sa famille dans un hôtel que nous désignerons sous le nom d'hôtel Z., un étranger, M. X., déclara qu'il allait quitter l'établissement, mais qu'il y reviendrait bientôt ; il demanda de lui réserver le même appartement, soit quatre chambres avec une salle de bain. Au directeur, il dit qu'il se rendait à St-Moritz pour une dizaine de jours et réitéra la demande de garder les mêmes pièces, où il voulait du reste laisser une partie de ses bagages ; le directeur se déclara d'accord. Au moment de son départ, X. remit au portier des malles, des manteaux, quelques autres objets et six bouteilles de liqueur, dont deux entamées. Le portier signa un reçu pour ces divers objets. En débarrassant l'appartement occupé par X., la femme de chambre y trouva dix bouteilles de liqueur vides.

X. revint en effet à Lausanne dans les premiers jours de janvier 1925 ; mais au lieu de rentrer à l'hôtel Z., il descendit à l'hôtel Y. Le dimanche 4 janvier, il envoya le camion de cet hôtel chercher les bagages qu'il avait laissés à l'hôtel Z. Le camion étant arrivé à midi et demi, le propriétaire de l'hôtel Z., occupé à la table d'hôte, fit dire de passer un peu plus tard. Entre temps, il fut mis au courant de tous les détails. Quand revint le camion de l'hôtel Y., il refusa de rendre les bagages et fit remettre à M. X. une lettre et une facture. Dans cette lettre, il informait son ancien client que l'appartement réservé était à sa disposition et l'avertissait que les bagages ne seraient délivrés que contre paiement de la facture jointe à la lettre. Cette note, d'un montant total de 294 francs, comprenait les postes suivants : Appartement (4 chambres) pendant

5 jours	fr. 150.-
Chambre de bain pendant 5 jours	„ 50.-
Magasinage de deux malles du 22 décembre 1924 au 5 janvier 1925, soit 15 jours	„ 30.-
Droit de bouchon sur 6 bouteilles laissées en dépôt	„ 24.-
Droit de bouchon sur 10 bouteilles laissées vides	„ 40.-

X. refusa de payer la facture, mais signa en justice la somme litigieuse. Ses bagages lui furent alors conduits à l'hôtel Y. par les soins de l'hôtel Z., qui fit présenter pour ce transport une note de 5 francs. X. refusa également d'acquiescer ce montant, déclarant laisser ce soin à son avocat.

Le propriétaire de l'hôtel Z. ouvrit alors une action judiciaire, par exploit du 7 janvier 1925. Il réduisit ses prétentions à 200 francs en capital, pour laisser le litige dans la compétence du juge de paix. Mais, à l'audience de ce magistrat, le 16 janvier, X. prit des conclusions reconventionnelles du montant de la note de l'hôtel Y. pour deux cour-

pièces produites, dit ici le jugement, qu'un « Guide suisse des hôtels » était à l'hôtel Z. à la disposition des voyageurs, en langue française et en langue anglaise. On peut lire dans ce guide qu'une indemnité est due à l'hôtelier pour les chambres retenues d'avance dont il n'est pas pris possession. En outre, un avis qui est apposé dans toutes les chambres de l'hôtel Z. mentionne entre autres que les pensionnaires sont priés d'annoncer leur départ cinq jours au moins à l'avance, et qu'une taxe est prélevée sur les boissons ou les provisions apportées à l'hôtel. L'expert, qui s'est entouré de tous les renseignements voulus, a déclaré qu'il était d'usage à l'hôtel Z. de facturer ce droit de bouchon. Il estime également que le montant de la facture n'a rien d'exagéré et qu'il est normal, tant en ce qui concerne l'indemnité pour l'appartement que pour le droit de bouchon ; il en est de même pour le magasinage des bagages, qu'il est d'usage de faire payer aux voyageurs ne revenant pas à l'hôtel. »

Ces faits étant établis, le président du tribunal considérant en droit :

Qu'il y avait lieu d'examiner séparément, quant au principe même de la dette, les différents postes de la facture litigieuse ;

Considérant tout d'abord, en ce qui concerne l'appartement avec chambre de bain, que le demandeur, propriétaire de l'hôtel Z., ne réclamait pas la « location » de l'appartement pendant l'absence du défendeur X., et que par conséquent il n'y avait pas à s'occuper de savoir si le fait que les chambres étaient retenues avait causé ou non du dommage au demandeur et lui avait fait subir une perte ; — que le propriétaire de l'hôtel Z. réclamait seulement une « indemnité », parce qu'il n'avait pas été avisé cinq jours à l'avance que les chambres retenues ne seraient pas occupées, et une indemnité pour ces cinq jours seulement ; — qu'il était constant que X., avant de quitter l'hôtel Z., avait prié le directeur de lui réserver les pièces qu'il avait occupées ; — que le défendeur X. pouvait et devait savoir par le « Guide des hôtels » que l'hôtelier était en droit de réclamer une indemnité à celui qui ne prenait pas possession des chambres qu'il avait retenues ; — que pour le montant de ce poste le président ne pouvait que se ranger à l'avis de l'expert, lequel estimait que la somme réclamée n'était pas exagérée ; — qu'il était parfaitement normal en l'espèce que l'hôtelier calculât l'indemnité sur la base du délai d'avertissement de cinq jours ; — que X., qui avait passé six semaines à l'hôtel Z. et était au bénéfice d'un arrangement, devait annoncer son départ cinq jours à l'avance et qu'il ne pouvait pas prétendre ignorer ce délai, l'avis affiché dans sa chambre en faisant expressément mention ;

Considérant ensuite que de l'avis de l'expert il est dû un droit de magasinage pour les bagages des voyageurs qui ne reviennent pas à l'hôtel et que le président n'avait aucun motif de ne pas adopter l'avis de l'expert ; — que la somme de deux francs par jour réclamée de ce chef n'était pas exagérée, au dire de l'expert, mais que ce droit n'était dû que pour 14 jours et non pour 15, car le propriétaire de l'hôtel Z. n'était pas en droit de réclamer le magasinage à la fois pour le 22 décembre 1924 et pour le 5 janvier 1925, mais pour un de ces deux jours seulement ; — que ce poste devait donc être réduit à 28 francs ;

Considérant quant au « droit de bouchon » qu'il est en principe dû ; — que l'avis apposé dans les chambres portait qu'une taxe était prélevée sur les boissons apportées à l'hôtel et que le défendeur X. ne pouvait donc prétendre avoir ignoré l'existence de ce droit de bouchon ; — que l'expert avait constaté que ce droit était généralement perçu à l'hôtel Z. ; — que le défendeur X. prétendait que le propriétaire de l'hôtel Z. savait qu'il consommait des liqueurs dans sa chambre et que c'est en connaissance de cause qu'aucun droit de bouchon n'avait été porté sur les notes antérieures, mais que l'exclusion de cette allévation n'avait pas été établie aux débats ; — que la somme de 4 francs par bouteille réclamée de ce chef paraissait normale à l'expert et que le président n'avait pas de raison d'en juger autrement ; — que ce droit ne pouvait toutefois être perçu que sur les boissons « consommées » et qu'en l'espèce il ne pouvait donc pas être perçu sur les quatre bouteilles intactes déposées par X. chez le portier ; — que pour ce qui est des deux bouteilles partiellement consommées laissées au portier, il y avait lieu de les compter pour une bouteille consommée ; — que le droit de bouchon devait donc être calculé sur onze bouteilles et que ce poste devait être réduit à 44 francs ;

Considérant qu'en résumé le président admettait la facture litigieuse jusqu'à concurrence de 272 francs ; — que cette somme excédait les conclusions réduites du demandeur propriétaire de l'hôtel Z., dont dès lors les conclusions devaient être allouées intégralement sans aucune réduction ;

Considérant enfin que les conclusions reconventionnelles du défendeur X. devaient être écartées ; — qu'il est en effet d'usage que ce soit l'hôtel qui quitte le voyageur qui fasse le transport des bagages ; — que X. n'avait donc pas à envoyer le camion de l'hôtel Y. pour chercher ses bagages à l'hôtel Z. ; — que ce n'est pas sans droit que le propriétaire de l'hôtel Z. avait refusé de délivrer les diis bagages et qu'il avait, ses prétentions étant reconnues fondées, la faculté d'exercer un droit de rétention sur ces objets ;

Considérant que les dépens devaient être mis à la charge du défendeur X. ; — que celui-ci succombait en effet dans son procès, mais qu'il avait en outre compliqué et prolongé abusivement la procédure en prenant des conclusions reconventionnelles injustifiées, changeant ainsi sans droit la compétence et augmentant considérablement les frais ;

Pour ces motifs, le président du Tribunal a alloué au demandeur, propriétaire de l'hôtel Z., ses conclusions ; il a écarté celles libératoires et reconventionnelles du défendeur X. et a condamné ce dernier aux dépens.

Par son attitude énergique, le propriétaire de l'hôtel Z. a ainsi non seulement obtenu gain de cause, mais fait établir un précédent qui pourra être invoqué à l'avenir dans des litiges de pareille nature.

Agences de voyages.

(O. S. T.) La Fédération internationale des agences de voyages a tenu sa Vilme congrès à Naples, du 10 au 14 novembre 1926.

Le congrès était placé sous la présidence d'honneur du ministre de l'économie nationale, représenté par M. Rava, sénateur, président de l'Office national italien des industries touristiques (Enit). Il a été ouvert le mercredi 10 novembre, dans les salons de la Chambre de commerce de Naples, en présence de délégués de l'administration de cette ville et de la Chambre de commerce. Les offices nationaux de tourisme d'Italie, de France et de Suisse avaient été invités à participer au congrès en qualité d'hôtes ; mais l'Office national français du tourisme s'était fait excuser. L'Office national suisse du tourisme était représenté par son directeur, M. le ministre Junod. Nous avons fait la présence de délégués des Chemins de fer français, de la Fédération des syndicats d'initiative des Pyrénées et de la Chambre de commerce de Rome.

D'année en année, les assises de la Fédération internationale des agences de voyages gagnent en importance. A Naples, les associations touristiques de 26 Etats, soit de la plupart des pays d'Europe, étaient représentées.

Les objets figurant à l'ordre du jour du congrès avaient été préalablement étudiés par le secrétaire général de la Fédération internationale (M. Junod, directeur général des

agences Exprinter, à Paris). Le président du congrès, qui dirigea les discussions avec beaucoup de tact et d'amabilité, fut M. Sommariva, propriétaire des agences de voyages Chiari-Sommariva à Milan, Rome, Naples, Madrid, etc.

Au nombre des questions portées à l'ordre du jour, relevons les suivantes:

Etablissement d'une liste officielle des agences de voyages. — Etablissement d'une liste générale des guides et interprètes; base des salaires. — Les agences de voyages et les éditeurs de guides de tourisme. — Les chambres de commerce et les agences de voyages. — Les questions fiscales touchant le tourisme professionnel. — Homologation des agences de voyages. — Développement de la collaboration des agences avec les réseaux de chemins de fer. — Extension dans tous les pays des services touristiques en auto-cars combinés avec les chemins de fer. — Commissions et ristournes allouées pour la vente des billets. — Monopoles de délivrance des billets; voitures directes et places réservées. — Tarifs pour voyages collectifs. — Interprètes dans les gares. — Contrat régulier à établir entre la Conférence internationale des compagnies de navigation et la Fédération internationale des agences de voyages: limitation des intermédiaires, croisières maritimes, bureaux de tourisme établis à bord, etc. — Les avantages et les inconvénients du monopole de fait exercé par les Wagons-lits. — Accords types avec les propriétaires d'autocars; pourboires aux chauffeurs; facilités à demander pour l'obtention des tripliques. — Centralisation des formalités douanières dans des gares internationales et visite dans les wagons. — Suppression des visas de passeports. — Accords de la Fédération internationale des agences de voyages avec les hôtels et avec «Unifi». — Relations avec les organismes officiels de propagande touristique. — Accords envisagés avec le groupement A. G. O. T. (Association des grandes organisations touristiques).

Si les discussions soulevées au congrès et les décisions prises n'ont pas apporté beaucoup de lumières nouvelles à ceux qui sont familiarisés avec les questions de tourisme, il faut reconnaître cependant que les échanges de vues entre les chefs des principales agences de voyages de tous les pays, c'est-à-dire entre gens du métier, ne manquent pas d'intérêt. On peut constater aussi qu'un travail sérieux a été effectué par les organes dirigeants du congrès en vue d'améliorer l'organisation des agences de voyages, d'élever le niveau de leur activité et d'apporter plus d'uniformité dans les accords intervenus entre ces agences d'une part, et les entreprises de transports et les hôtels d'autre part.

liorer l'organisation des agences de voyages, d'élever le niveau de leur activité et d'apporter plus d'uniformité dans les accords intervenus entre ces agences d'une part, et les entreprises de transports et les hôtels d'autre part.

Les relations nouées et entretenues entre les congressistes et les représentants des offices nationaux de tourisme sont des plus utiles aux uns et aux autres. En ce qui touche leurs rapports avec l'Office national suisse du tourisme; en particulier, les chefs des agences de voyages admettent unanimement qu'ils sont des meilleurs. Toutefois, ils regrettent aussi avec la même unanimité les difficultés qui s'opposent au développement du tourisme vers la Suisse, en raison des changes dépréciés de certains pays et du coût de la vie en Suisse. Néanmoins ils sont tous animés du désir de développer les relations avec la Suisse dès que les conditions économiques le permettent.

Il convient de relever l'excellent accueil dont les congressistes ont été l'objet de la part des entreprises italiennes de transports et des hôtels, qui comprennent le rôle important des agences de voyages dans le développement du tourisme international.

Le prochain congrès aura lieu à Vienne en 1927.

Après la clôture du congrès, une délégation, à laquelle le représentant de l'Office suisse du tourisme avait été invité à se joindre, a été reçue au passage à Rome par S. S. le Pape et par S. E. M. Mussolini, président du ministère italien. Ce dernier a manifesté notamment l'intérêt qu'il porte aux délibérations du congrès et au développement du tourisme.

La saison d'hiver en Suisse.

La neige a fait son apparition sur les Alpes et le Jura; bientôt les pentes des montagnes seront revêtues d'un tapis blanc convenant aux skieurs et aux lugeurs, tandis que les patinoires bien entretenues permettront aux patineurs de tracer leurs arabesques et leurs volutes sur le miroir de glace.

On peut avancer sans exagération qu'aucune contrée ne réunit autant que la Suisse toutes les conditions qui caractérisent les stations climatiques d'altitude et qui favorisent la pratique des sports d'hiver: pureté de l'air, intensité et longue durée de la radiation solaire, rarefaction atmosphérique, abondantes précipitations de neige, basse température, absence de brouillard. D'année en année s'accroît le flot des sportsmen ou des convalescents qui vont chercher à la montagne l'exercice salutaire, le repos et la santé.

Plus de soixante stations de haute montagne, pourvues d'installations sportives et comptant

de nombreux hôtels confortablement aménagés font de la Suisse le «paradis des sports d'hiver». Ceux-ci peuvent être pratiqués partout en ce qui touche le ski, la luge et le traîneau. La plupart des stations possèdent aussi des patinoires, des pistes de bobsleigh et de skeleton. Presque partout on peut se livrer au sport du curling, du hockey, du skijöring, du falling. Quelques stations ont même construit d'admirables pistes et tremplins pour le saut en ski. Mentionnons enfin les nombreuses manifestations mondaines organisées en plein air ou dans les hôtels bien chauffés et l'on comprendra aisément la vogue dont jouissent de décembre à mars les stations d'hiver de la Suisse.

Pour toutes informations sur les sports d'hiver et les stations d'hiver en Suisse, on n'a qu'à consulter «L'Hiver en Suisse», édité par l'Office national suisse du tourisme. Cette publication peut être obtenue gratuitement auprès de toutes les agences de voyages à l'étranger.

Les voies d'accès aux stations d'hiver répondent à toutes les exigences, l'éloge des chemins de fer suisses n'étant plus à faire. Partout des lignes de montagnes à crémaillère, des funiculaires ou d'excellentes routes permettent de se rendre facilement à toutes les stations, jusqu'à 1800 m. d'altitude; partout aussi on trouve des hôtels à la portée de toutes les bourses.

L'hiver est à la porte, l'exode vers les sommets éternels va commencer; c'est la saison par excellence des fêtes en plein air et des longues soirées avec leur cortège de bals, de concerts, de gymkhanas et autres distractions mondaines. (O. S. T.)

Un menu à Constantinople.

Le 13 novembre 1926 a été servi à l'hôtel Tokaljian, à Constantinople (Péra), un dîner auquel assistait une bonne partie du corps diplomatique de l'ancienne capitale. Le menu, en langage usuel, aurait été élaboré comme suit:

Consommé royal
Rougets du Bosphore
grillés maître d'hôtel
Dinde rôtie aux marrons
Salade coeurs de laitue
Epinards veloutés aux fleurons
Petits pois à l'anglaise
Bombe Helvétique
Corbeille de fruits
Friedriess
Café

Mais à l'art culinaire est venu s'ajouter l'art poétique, et voici le menu tel qu'il a été présenté aux convives:

Menu
Le potage est très banal;
C'est un consommé royal,
Que suivront, sans métaphore,
Quelques rougets du Bosphore.
Puis viendra, en grand décor,
Une dinde aux pilons d'or,
Cuite à point, juteuse et tendre.
Vous pourrez deux fois en prendre.
Des marrons
L'orneront
En rond.

Jouant les utilités,
L'épinard démocratique,
Ce soir réhabilité,
Même à la bombe helvétique.
On finira par les fruits,
Les petits fours, les biscuits.
Telle sera l'ordonnance
En vérité très régence
Du festin
Dut frès saint
Marlin.

L'originalité de ce menu rimé méritait une citation dans notre journal hôteleur. Peut-être quelque cuisinier qui s'étend à la versification voudra-t-il imiter l'exemple qui nous vient du Bosphore.

Le directeur de l'hôtel Tokaljian est un Suisse, M. E. Hirschy.

Sociétés diverses

Union Internationale Hôtelière. L'information publiée par l'Union Helvetia au sujet de la réunion à Lucerne, l'année prochaine, de l'assemblée générale de l'U. I. H. est inexacte. Par contre, des démarches sont en cours en vue de la convocation de cette assemblée dans une autre ville de la Suisse; on s'efforcera de donner à la manifestation un caractère de simplicité approprié à nos bonnes vieilles coutumes helvétiques.

La Fédération Suisse des Employés (F. S. E.), comprenant la Société suisse des commerçants, la Société suisse des contremaîtres, l'Association des voyageurs de commerce 1918, l'Union Helvétique et l'Association suisse des employés de banque, a tenu le 28 novembre, à l'hôtel de France à Lausanne, le premier Congrès des employés romands. Y assistaient 160 délégués, représentant 47 sections et 5000 membres. Des rapports ont été présentés sur les questions suivantes: le chômage des employés âgés; le contrat de travail et son application dans les banques de la Suisse romande; le minimum d'existence (voyageurs de commerce); le repos hebdomadaire; l'activité des cartels affiliés à la F. S. E. Ces exposés ont été suivis d'une discussion générale sur les conclusions des différents rapporteurs.

Société de développement de Montreux. Le comité de direction de cette société s'est occupé dernièrement de l'élaboration du budget

CIGARETTES
LAURENS
23 GRANDS PRIX — HORS CONCOURS

La liqueur d'élite
Grand Marnier
Cordon Rouge
A BASE DE FINE CHAMPAGNE

Hotel-Wäschereien
Modern! Gut! Preiswert!
Maschinenfabrik & Giesserei
Netstal A.-G.
Netstal

Orfèvrerie Jacob
Genève (St-Jean)
Téléphone: Mt. Blanc 3077 — Adr. télégraphique: Jacobor. Genève.
Fabrication spéciale pour
Hôtels et Restaurants

Asti-Dettling
feinsten Moskateller Traubensaft
nach Champagnerart sorgfältig auf dem Rütteltisch
Arnold Dettling, Brunnen
Feine Asti u. Chiantiweine - Kirschdistillation
Gegründet 1867 Artete Spezialfirma Tel. 69

Bekanntschaft
zwecks Heirat, sucht Hotelier mit kleinerem, gutgehendem Geschäft, Witwer mit 2 Kindern, sympathische Erscheinung, mit einer hübschen Dame, nicht über 40 Jahre, mit gutem Charakter, die Freude an einem Hotten Geschäftsbetriebe hat. Offerten mit Bild an'er Chiffre S. S. 2457 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Couverts e: Orfèvrerie de table
métal blanc argenté fortement
Réparations-Réargenture
Maison fondée en 1878. — 5 médailles d'or.
Inserieren bringt Gewinn!

Sämtliche
Hotel-Wäsche
in allen Preislagen liefern billigst
J. Kihm-Keller's Söhne
Wäschefabrik
Frauenfeld
Faus gegr 1872

A.-G. Möbelfabrik
Horgen-Glarus in Horgen
*
Vorteilhafteste Bezugsquelle in
MOBIAR
für Restaurants, Cafés, Speise-Säle, Vestibules etc.

Weitere Referenzen
über neuzeitliche bewährte
VOGA
Platz Basel
Gas-Gross-Küchen
der H. Vogt-Gut A.-G. - Arbon
Hotelp Metropol-Monopol,
Park-Hotel Bernerhof,
Restaurant Bruderholz,
Restaurant Solitude,
Mustermesse-Restauranten,
Volkshaus Burgvogtei,
Küchliwirtschaft Gfeller-Rindlisbacher,
Restaurant Spalenkasino

Hotel - Sekretär - Kurse
Gründl. und prakt. Ausbildung in allen kommerziellen Fächern (Bureau- und Verwaltungsdienst) der mod. Hotel- und Restaurantbetriebe. — Alle Fremdsprachen. — Freie Wahl der Fächer. — Jeden Monat bezimnen neue Kurse. Man verlange Prospekt H. von 271k
Gademanns Fachschule, Zürich, Gessnerallee 32

BOUCHONS
MACHINES & ARTICLES
DE CAVE
CHAILLLOT
FRÈRES S.A.
GENÈVE

ELECTRO-BLOCHER TRIUMPHATOR
zum Reinigen und Waschen von Parkett-Linoleum- und Steinböden. Entfernt mühelos sämtl. Flecken und ebnet die Böden. — Der einzige Blocher der sich bewährt und vollauf befriedigt. — An jede Lichtleitung anzuschliessen. — Bereits seit mehreren Jahren in Hotels, Banken, Schul- u. Geschäftshäusern, Verwaltungs- Gebäuden im Betriebe.
Ingenieur- und Handelstechnisches Bureau
EUG. FONTAINE, ZÜRICH 8
Mühlebachstrasse 55. — Telephon Hott. 413

COGNAC J&F MARTELL
PRODUIT NATUREL des vins récoltés et distillés dans la région de COGNAC

Demandez dans tous les Hôtels et Restaurants de 1er ordre la qualité „Cordon Bleu“ cognac ayant 35 ans d'âge garantis.

Erstklassige Spezial-Firma für Hotel-Teppiche
Vorlagen — Milieux — Läufer Spannteppiche etc. — sowie
Orient-Teppiche
Jakob Fislser & Co., Zürich 2
Tödi'strasse 61 Tödi'strasse 61

H. Rivinius, Zürich I
Fraumünsterstrasse 14
Luxuspapiere etc. en gros, sowie diverse Hotel-Bedarfsartikel

pour 1927, en vue de sa présentation au comité central. Il a constaté avec regret que plusieurs personnes intéressées au mouvement touristique avaient refusé cette année de payer leurs cotisations. On se demande si elles persisteront l'année prochaine dans leur attitude. On se demande également si les nombreux commerçants et particuliers qui ne sont pas encore membres du Développement continueront à ne rien lui donner et à laisser les autres payer pour eux. A moins de recettes imprévues et d'une plus juste compréhension des intérêts locaux, le comité de direction se voit obligé d'envisager des mesures d'économies, notamment la suppression, simon tole, du mois de la Rouvenaz, la diminution du poste consacré à la publicité, ainsi que la modification des subventions aux sociétés sportives et au comité de l'ancienne Société d'utilité publique (entretien de certains chemins, pose de bancs et d'écrécrans, etc.). — Espérons encore que les Montreuusiens se ressaisiront à temps.

Questions professionnelles

Concours des petits hôtels en France. Du 20 au 25 juin de cette année a eu lieu dans la région Limousin - Périgord - Quercy - Auvergne-Massif central et Berry le concours des « petites hôtelleries », organisé par le comité de l'hôtellerie du Touring Club de France. Le jury s'est maintes fois prononcé. Etant donné les très réels progrès réalisés dans l'industrie hôtelière de ce pays, le conseil a attribué pour 26.000 francs de récompenses, dont un premier prix de 10.000 francs et un second de 7.500 francs. Le concours sera renouvelé en 1927 dans une autre partie de la France, qui sera désignée d'entente avec le Crédit hôtelier. Le conseil du T. C. F. a voté à cet effet un crédit de 25.000 francs. Comme on le voit, l'hôtellerie française est encouragée pratiquement à perfectionner son outillage. Les grands efforts accomplis depuis la guerre dans ce domaine ont eu déjà des effets faciles à constater, dans certaines régions en particulier.

Etudes hôtelières. Depuis dix ans a été créée, à l'Ecole supérieure de commerce de Paris, une Section hôtelière. Pendant cette période, les efforts et les sacrifices de l'industrie hôtelière de ce pays et du Syndicat général de l'industrie hôtelière se sont traduits par des résultats chaque année plus probants. Aussi le Syndicat, encouragé par ce succès, a-t-il augmenté son subside annuel. Cette année, à la rentrée d'automne, 39 candidats se sont présentés pour 25 places; 22 d'entre eux ont été admis de droit comme porteurs de certificats d'études de commerce de Paris et du Syndicat général de l'industrie hôtelière. Il restait donc trois places pour 17 candidats assermentés à subir les épreuves; néanmoins, vu le niveau élevé des notes obtenues, le jury a admis six candidats. Depuis 1916, date de la création de la Section hôtelière, jamais la quantité et la qualité des candidats aux études hôtelières ne se sont affirmées avec autant d'éclat. Sur les 22 candidats admis de droit, dix étaient bacheliers complets, huit avaient le brevet d'études commerciales secondaires et quatre le brevet d'études primaires supérieures. Ceci prouve qu'en plus de fils d'hôtelières, qui constituent un élément naturel de recrutement,

l'industrie hôtelière attire de plus en plus des jeunes gens instruits et d'excellente éducation, qui jadis n'entraient que dans les carrières libérales. — Les résultats des examens de sortie n'ont pas été moins satisfaisants; 23 stagiaires ont été proposés au ministre de l'instruction publique pour le diplôme supérieur de l'industrie hôtelière. Le jury a constaté avec satisfaction combien ces jeunes gens avaient profité de leur année de stage, la correction de leur tenue, la précision de leurs réponses et leur esprit d'observation. Le niveau général des études continuait à monter, puisque le premier sorti de la promotion 1925 n'aurait été, d'après ses notes, que le sixième de la promotion 1926.

Informations économiques

Fabriques de conserves. D'après une information de la « Neue Argauer Zeitung », un accord est intervenu entre les fabriques de conserves de Lenzburg, Seetal et Saxon, en ce sens que les actions de ces deux dernières fabriques, jusque-là détenues par la société générale, sont allées aux mains de Lenzburg. Cet accord a pour but la simplification de l'organisation.

Les valeurs hôtelières parisiennes, suivant le supplément financier de l'« Information » du 21 novembre, ont une mauvaise orientation et subsistent en Bourse des reculs plus ou moins accentués. Tel est le cas pour le Grand Hôtel, les Grands Hôtels Français, les Etablissements Lesage, l'Hôtel Continental, l'Hôtel Lutetia, l'Hôtel Maurice, l'Hôtel Regina, l'Hôtel Majestic, etc. autant d'établissements qui cependant ont fait cette année de belles affaires.

La vente des vins de Lausanne. La vente aux enchères publiques des vins des domaines de la commune de Lausanne aura lieu vendredi 10 décembre à 2 h. 30 dans la salle du Conseil communal à l'Hôtel de Ville. Les dégustations commenceront le 6 décembre à 2 h., à Allaman, à 4 h., à l'Abbaye de Mont; le 9 décembre à 10 h., au Dézaley, Clos des Moines, à 11 h. 30 au Dézaley de la Ville; à 3 h. 30 au Burignon; le 10 décembre à 10 h. 30 au Faux-Blanc, pour les récoltes du Faux-Blanc et des Doverettes.

Le chiffre-index de l'Union suisse des sociétés de consommation (Bale) est monté, du 1er octobre au 1er novembre, de 0,8 point, et atteint 155,8 points. En général, les prix ont une tendance à monter. Une augmentation de quelque importance est enregistrée sur les pommes de terre, les pois, la viande de mouton, les œufs, le beurre à cuire, la viande de veau, la viande de porc, le sucre, le pétrole, l'anthracite et les briques. D'une façon générale, ces importantes augmentations ne sont compensées que par la diminution du prix du lait, dont l'influence est si importante sur le chiffre-index en général que celui-ci n'est en augmentation que de 0,8 point.

Plus de beurre, moins de fromage. La « Schweiz, Milchzeitung » annonce que, conformément aux décisions prises par la Fédération centrale des producteurs de lait, plus de 200 fromageries suisses se sont unies pour fabriquer exclusivement du beurre au cours de cet hiver. — Nous sommes les premiers à approuver le développement de la fabrication et de la consommation du beurre du pays; mais que les fabricants veillent à la qualité du produit, s'ils

veulent être certains d'un écoulement facile et rémunérateur. Il faut aussi soutenir la campagne avec le beurre étranger, et ceci est beaucoup plus difficile qu'on ne le croit dans nos campagnes. Est-on par exemple outillé comme au Danemark pour une fabrication perfectionnée? En tout cas, l'essai est intéressant.

Nous allons manger de la vache, mais le veau sera meilleur. La Fédération suisse des maîtres bouchers, réunie le 22 novembre à Zurich, a examiné la situation du marché du bétail de boucherie. L'assemblée a décidé de recommander une nouvelle fois aux bouchers de favoriser dans la mesure du possible l'écoulement de la viande de vache, les vaches étant actuellement trop nombreuses en Suisse. Les bouchers espèrent que dans les villes comme à la campagne on consommera davantage de viande de vache, surtout comme viande à bouillir. — D'autre part l'assemblée a exprimé le vœu, à transmettre au département fédéral de l'économie publique, que l'exemple de certains cantons soit suivi pour l'abatage du veau, en ce sens que l'âge minimum d'abatage soit porté de 15 jours à trois semaines dans tous les cantons. La qualité de la viande de veau n'en serait que meilleure et l'on contribuerait ainsi à la lutte contre la surproduction du lait.

Société Immobilière de Caux. L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société immobilière de Caux, qui exploite le Caux Palace et l'Hôtel Regina à Caux-sur-Montreux, réunit le 28 novembre au Grand Hôtel de Territet sous la présidence de M. Lucien Chessex, a approuvé la gestion et les comptes de l'exercice clos le 31 mai 1926. Au début de l'exercice, les résultats de l'exploitation s'annonçaient réjouissants; mais la crise économique, les conditions atmosphériques et la fièvre aphteuse ont trompé ces espérances. Le compte d'exploitation accuse un déficit de 78 033 francs, en sorte que l'intérêt aux obligataires ne peut pas être payé. Le compte de profits et pertes donne un solde passif de 87 951 francs, dont le paiement de l'intérêt sur l'emprunt hypothécaire en premier rang. Il faut noter que le conseil d'administration a fait installer l'eau courante et de nouvelles salles de bain à l'Hôtel Regina et que cette dépense doit être couverte par des prélèvements sur le produit de l'exploitation.

Nouvelles diverses

Mort d'un guide. On annonce de Kandersteg la mort, à l'âge de 75 ans, de M. Jacob Imbrester, ancien instituteur et guide très connu. Dans l'hôtellerie montreuusienne. Par suite de la radiation de la raison sociale Hoirs G. Beranek à Clarens, l'Hôtel Mirabeau est exploité dès le 22 novembre par Mme E. Stern-Beranek qui prend, dit la « Feuille Officielle suisse du Commerce », l'actif et le passif de l'ancienne raison sociale.

Pour la balnéologie en France. M. Léon Baréty, député des Alpes-Maritimes et vice-président du groupe parlementaire du tourisme et de l'hôtellerie, a fait augmenter, par un amendement à la loi de finances, le prélèvement de l'Etat sur le produit des jeux. Cette nouvelle ressource est destinée à la création d'une chaire d'hydrologie thérapeutique et de climatologie

dans un centre possédant une faculté de médecine.

Raf d'hôtel condamné. Un certain François Vigouroux, 38 ans, de Saint-Etienne (France), vient d'être arrêté par la police de sûreté de cette ville pour vol commis dans un hôtel. Raf d'hôtel de grande classe et spécialiste de l'évasion quand on avait réussi à le capturer, Vigouroux doit vivre longtemps s'il veut se mettre en règle avec la justice. En effet, après toutes les condamnations dont il a été l'objet, il ne lui reste pas moins de 96 ans de prison à subir.

Un voyage international d'études médicales aura lieu le 16 au 24 décembre sur la Côte d'Azur. Il permettra de visiter les stations climatiques et les établissements scientifiques et médicaux de Hyères, Saint-Raphaël, Cannes, Grasse, Vence, Nice, Beaulieu, Monaco, Monte-Carlo et Menton. Une excursion dans les Alpes sera consacrée à l'étude des sports d'hiver et des cures d'altitude. Les parcours seront effectués en trains spéciaux et en autocars. Le séjour sera assuré dans les meilleurs hôtels. Des fêtes et des réceptions sont organisées à Cannes, Nice et Monte-Carlo. — On voit que les Français comprennent eux aussi l'importance des voyages d'études médicales dans la grande propagande touristique.

Poisson frais ou congelé. Le sous-secrétaire français de la marine a mis à l'étude les divers procédés de congélation et de décongélation du poisson. A cet effet, on fit venir de Lorient des merlans, des barbus, des dorades, des soles, des colins, des langoustes, etc. Ces poissons furent préparés en 21 plats, que chaque membre d'une commission de spécialistes devait déguster pour rendre compte de son appréciation sur le poisson frais, sur le poisson décongelé le matin et sur celui qui avait été décongelé la veille. C'est ce dernier qui parut le plus savoureux, puis le poisson frais, et enfin le poisson décongelé le matin même. Des mesures seront prises en conséquence pour développer la consommation du poisson en vue d'abaisser le coût de la vie.

Les élections américaines et la prohibition. On sait que la seule idée générale de quelque importance en jeu dans les récentes élections aux Etats-Unis a été celle de la prohibition. A une très grande majorité, les électeurs se sont déclarés « humides », imitant en cela les citoyens norvégiens écœurés par l'immense développement de la fraude. Les humides ont triomphé dans toutes les villes importantes des Etats-Unis, notamment à Albany, Buffalo, Rochester, New-York. Dans cette dernière ville, humides et secs sont dans la proportion de sept contre un; dans l'ensemble de l'Etat de New-York, la proportion est de quatre contre un. Dans Illinois, le Wisconsin, le Montana, c'est aussi la déroute des secs. Il serait difficile dans ces conditions de maintenir la prohibition dans son intégrité. La guerre à l'alcool se continuera aux Etats-Unis; mais on peut compter que dans un avenir rapproché la consommation des bières et des vins légers y sera de nouveau autorisée.

Schlechte Verdauung?
Nimm täglich zum Frühstück **Biomalz**

Gesteppte Matratzen-Schoner.
Wolldecken.
Stepdecken.
Daunenstepdecken.
Duvetsdecken u. Kissen.
Umarbeiten von Duvets in la. Stepdecken, ebenso Neüberziehen von alten Stepdecken etc.
STEPDECKEN- UND BETTWAREN-FABRIK A. Staub & Co., Seewen (Schwyz)

F. Corti Balerna
Echte italienische Weine

Koch & Uttinger, Chur
offieren äusserst vorteilhaft
Platten-Papiere
Proviant-Papiere
Office-Papier
Closet-Papiere
1563
(in Rollen und Paketen)
Muster-Offerten werden gerne unterbreitet.

Rohr-Möbel
Pedalrohrmöbel in naturweiss oder in jeder beliebigen Nuance, keruachert, weisselackiert, und Terrassenmöbel etc. liefert zu Fabrikpreisen
Rohr-Industrie Rheinfelden Vöilly & Jenny

Wichtig für Hotels!
Empfehle mich den HH. Hoteliers und Tit. Hotel A.-G. für bevorstehende Renovationen in ihren geschätzten Häusern, wie u. a.:
Einbau von Appartements-Badezimmern, sowie das laufende Kalt- und Warmwasser in den Gästezimmern in Verbindung mit der erforderlichen Installation und dem im Zusammenhang stehenden Warmwasser-Anlagen
Albert Grüne, Ingenieur, Basel (vormals Deco A.-G., Basel)
Spezialhaus für sanitäre Anlagen
Uebernahme kompletter Ausführungen
Prima Referenzen:
Hotel Drei Könige, Basel
Hotel Schweizerhof, Basel
Gd. Hotel & Hofburg, Basel
Gd. Hotel Savoy-Univers, Basel
Hotel Metropole & Monopole, Basel
Grand Hôtel des Salines au Parc, Rheinfelden
Hotel Royal, Basel
Hotel Continental, Basel
Hotel Luna, Basel
Hotel Storch, Basel
Hotel Vogt, Basel
Grand Hôtel des Salines au Parc, Rheinfelden
Verlangen Sie unverbindlichen Ingenieurbesuch
Telephon Safran 4758 Basel

Berücksichtigt die Hotel-Revue-Inserenten!

Wrskemann
PARADEPLATZ · ZÜRICH
Versilberung - Vernicklung - Reparaturen
prompt und fachgemäss

Teilhabein
für Kurhäuser oder Restauration direkt am Luganersee gelegen. Offerten sind zu richten sub Chiffre H. 13406 O. an Publicitas A.-G., Lugano, 5395 Hc. 13406 O.

Hotels Kurhäuser Pensionen Gasthöfe Restaurants
in allen Grössen und Preislagen in den verschiedensten Gegenden der Schweiz zu verkaufen
Verlangen Sie Gratis-Auswahlliste. Preiswürdig, rentable Objekte werden stets gesucht. Seriöse, diskrete Behandlung. Vielfährige Erfahrung.
Liegenschaftsbüreau
A. Maeck-Küssler, Luzern, Pilatusstrasse 3a (vormals in Otten.)

par-Boiler
"CUMULUS"
Ipart Strom und Geld
FR. SAUTER A. G. BASEL

Schwabenkäter
Russen - Amiesen werden radikal vertilgt durch **MYRMEX**
Kein teurer Desinfektionskontrakt mehr nötig. - Käter sind wie wegzuerufen! - Schlaucheln à Fr. 4.20 und 8.50. - Spritzen Fr. 1.25 Versand diskret durch Verm.-Laboratorium, Gené 4.

Pasteur Anglais
recolt jeunes gens. Vie de famille. Bonnes leçons. Beau quartier de Londres
Rev. C. Merk
5 Roland Gardens S. W. 7, London.

Wir suchen
ständige Abnehmer für **Schweins-Leber und -Lunge, ganze Schweinsköpfe, Schweinsfüsse,** sowie **frische schön dressierte Carrés und Gnags** zu billigsten Tagespreisen.
Wurst- und Fleischwarenfabrik **Waldler A.-G.**

"SITMAR"
Nach Ägypten
Syrien
Konstantinopel
Schwarzes Meer
bevorzugen Sie die allgemein bevorzugten Linien der
"SITMAR"
(Società Italiana di Servizi Marittimi)

Regelmässiger Reise- und Postverkehr mit neuesten Schiffstypen nach allen Häfen des nahen Ostens.
Besonderer Eilbusdienst: **Europa - Ägypten** mit Luxusdampfer „Esperia“.
Mittelmeer- und Nordland-Fahrten mit **„Neptunia“**
General-Vertretung
„SUISSE-ITALIE“, ZÜRICH
Bahnhofstrasse 80 - Reise und Transport A.-G.
Filialen: Basel, Luzern, St. Gallen, Gené, Lugano, Locarno

Trafic et Tourisme

L'auto et le piéton.

« Soixante-quinze à quatre-vingts pour cent de toutes les personnes blessées ou tuées dans les accidents d'automobiles sont des piétons. » Voilà ce que disent inexorablement toutes les statistiques. Il ne devrait pas exister cependant de conflit général entre les « piétons » et les « automobilistes », parce que nous sommes presque tous piétons à certaines heures, et parce que nous sommes souvent des automobilistes, à certaines heures également. Chacun doit respecter les droits de l'autre. Le conducteur sans précautions, comme le piéton qui semble dire au conducteur : « Je me fiche de toi ! » sont une menace pour les autres aussi bien que pour eux-mêmes.

Les piétons ont des droits sur la rue, de même que les automobiles et les autres véhicules. Parce que des piétons se servent de rues sans prendre aucune précaution, il n'y a pas d'excuse pour les conducteurs de véhicules-moteurs qui ne prennent pas toutes les mesures possibles pour éviter de blesser les piétons. La loi est ordinairement du côté du piéton, ce qui est souvent très gênant, parce que le piéton est généralement le plus à plaindre.

Les conducteurs d'autos doivent être particulièrement prudents pour ne pas blesser les piétons qui croisent des rues transversales. Si les piétons ne veulent pas faire attention ou négligent de faire attention à la trompe de votre voiture, rappelez-vous que vous pouvez avoir affaire à un sourd à un faible d'esprit, à quelque un qui rêve, et que les centaines de piétons que l'on voit dans les rues sont prêts à rejeter leur responsabilité sur vous à cause de leur vieillesse, leur jeunesse, leurs infirmités ou d'autres défauts physiques.

Faites spécialement attention lorsque deux ou plusieurs personnes traversent la rue ensemble. Il arrivera souvent qu'à l'approche d'une auto, une d'entre elles s'arrêtera, tandis que l'autre avancera.

Ne faites pas entendre la trompe sans nécessité. Les piétons peuvent être facilement effrayés et temporairement paralysés.

Arrêtez toujours votre voiture à l'arrière des tramways qui viennent de stopper pour laisser descendre ou monter des voyageurs. Il arrive quelquefois que certaines personnes ne savent au juste où se diriger en descendant d'un tramway. Donnez-leur tout le temps de rassembler leurs idées avant de tenter de passer, ou faites-le au relenti.

Quel que soit celui qui est en faute selon vous, si votre voiture blesse ou tue une autre personne, vous êtes presque responsable. Les juges sont toujours disposés à être sympathiques et favorables au piéton.

« Environ 31 % de toutes les personnes tuées par les automobiles sont des enfants au-dessus de quinze ans. » C'est la suite des statistiques que j'ai sous les yeux.

Vous ne savez jamais, lorsque vous vous trouvez à croiser un enfant, ce qu'il fera : la rue ou la route est son terrain de jeu. Il court, il poursuit un camarade, il arrive face à votre voiture ; croyez-vous que cela l'inquiète beaucoup dans l'ardeur du jeu ? Aussi doit-on être absolument maître de sa vitesse et conduire lentement :

1. Quand vous croisez des enfants jouant non seulement dans la rue ou sur la chaussée, mais même quand ils sont sur le trottoir à proximité de la rue ;
2. En passant vis-à-vis d'écoles ou de terrains de jeux ;
3. En s'approchant de personnes à bicyclette, surtout lorsque ce sont des enfants, à qui il peut prendre fantaisie de changer de direction sans s'inquiéter des rites et traditions du code de la route.

Conséquent, il convient :

1. D'avertir les enfants — les siens comme ceux des autres — des dangers de la rue ;
2. De ne permettre à personne de monter sur le marche-pied, l'arrière ou le pare-choc de votre voiture ;
3. De ne pas laisser des cyclistes s'accrocher à votre voiture pour une montée laborieuse, ou une descente rapide.

Prudence maîtrise de soi, attention soutenue, voilà quelle doit être la règle vis-à-vis de l'enfant qui ignore souvent le danger et s'en fiche royalement.

X. chauffeur d'auto. (Journal d'Yverdon).

Chemins de fer et commerçants. En France, une carte demi-tarif l'ime classe pour voyageurs de commerce coûte annuellement, pour trois réseaux au choix, 250 francs, argent français, et pour la totalité des réseaux 509 francs. Dans la plupart des cas, elle donne le droit d'utiliser tous les express et rapides, sans limitation de parcours. — En Suisse, cette carte demi-tarif l'ime classe coûte 347 francs, soit plus de 2.000 francs français, et elle ne comprend pas les suppléments pour trains express, qu'il faut payer à part. En France, la franchise de bagages est de 30 kilogrammes ; en Suisse, elle est inexistante.

Bureaux de voyages dans les gares. Les meilleurs des employés de chemins de fer se précipitent eux aussi de la diminution qui commence à se manifester dans le trafic des voyageurs sur les C.F.F. Un cheminot estime que bien des gens se déplaçaient à l'occasion si leur itinéraire était préparé d'avance, comme c'est le cas dans les entreprises d'excursions en autocars, qui se chargent de toute l'organisation. Les C.F.F. devraient faire que que chose dans ce sens, c'est-à-dire installer dans les stations de chemins de fer une espèce de bureau de voyages, sous la direction du chef de gare. Ce bureau aurait pour tâche d'organiser des voyages en sociétés, suivant les besoins locaux. Ces excursions pourraient s'effectuer partie en train, partie en autocar. Ce nouveau genre de trafic touristique profiterait ainsi aux chemins de fer également, et non pas seulement aux entreprises de services automobiles. L'idée en tout cas vaudrait qu'on l'examinât sérieusement.

Automobiles étrangères en Suisse. Ont été importées temporairement en Suisse pendant le mois d'octobre 1926, 1.678 automobiles étrangères de tourisme avec carte d'entrée provisoire, 359 avec passavant et 972 avec triplicque ou carnet de passage en douane. Total : 3.029 voitures.

Dans la Forêt-Noire. Il est question de construire une route spéciale pour automobiles entre Baden-Baden et Freudenstadt, dans la Forêt-Noire. De cette route qui traverserait les plus beaux sites de la région, on pourrait d'une vue magnifique sur la plaine du Rhin et les Vosges. (Revue T. C. S.)

Une grande ligne aérienne en préparation. Le Dr Hugo Eckner, de Vienne, le chef de l'expédition du dirigeable « Los Angeles » qui fit le voyage sans escale de Friedrichshafen à New-York, est le promoteur d'une vaste entreprise allemande qui relierait par dirigeables l'Europe à l'Amérique du sud. Les deux terminus de la ligne se trouveraient à Séville et à Campo de Mayo, à une vingtaine de kilomètres de Buenos-Aires. Dès qu'on aura reçu l'approbation du gouvernement argentin, on entreprendra la construction de deux avions géants, les premiers seront construits en Allemagne.

Nos cyclistes ne veulent pas entendre parler de la nouvelle loi sur la circulation des automobiles et des cycles. Les cyclistes de la Suisse allemande affiliés à l'Union cycliste suisse, dans une assemblée tenue le 21 novembre à Interlaken, ont voté le crédit de 5.000 fr. pour les frais de la campagne contre la nouvelle loi. Les membres de l'Union non seulement ont voté personnellement contre le projet actuel, mais encore de faire une propagande énergique parmi leurs camarades qui ne font pas partie de l'Union. Ce vote négatif des meilleurs cyclistes suisses est un grand succès et les premiers résultats de la campagne contre la nouvelle loi.

La loi sur les automobiles. Au commencement de décembre, suivant une information d'agence, le comité d'action contre la loi sur les automobiles convoquera une grande conférence des meilleurs intéressés à combattre cette loi, pour fixer le programme d'action et de propagande à la veille de l'entrée en vigueur. Des conférences contre la nouvelle loi seront données dans toutes les parties de la Suisse. — La « Revue automobile » apprend que la loi sur les autos ne sera pas soumise au peuple avant mars ou avril de l'année prochaine, le temps manquant entre le 5 décembre, date du scrutin sur le monopole du blé, et le mois de février, date d'entrée en vigueur de la nouvelle loi. Les conférences contre la nouvelle loi seront données dans toutes les parties de la Suisse. — La « Revue automobile » apprend que la loi sur les autos ne sera pas soumise au peuple avant mars ou avril de l'année prochaine, le temps manquant entre le 5 décembre, date du scrutin sur le monopole du blé, et le mois de février, date d'entrée en vigueur de la nouvelle loi.

Pour les routes de montagne en France. M. André Honorat, sénateur des Basses-Alpes, a attiré récemment l'attention du ministre des travaux publics sur l'importance qu'il y aurait de créer, sur les routes nationales de montagne, des

« champs de vue » ou élargissements destinés à corriger l'exiguïté des tournants, cause de tant d'accidents d'automobiles. Le ministre s'est déclaré favorable à cette idée. Les travaux nécessaires seront effectués sur le crédit d'entretien des routes et sur des crédits spéciaux. Un premier programme, comportant la création de 19 champs de vue aux tournants de deux routes nationales des Basses-Alpes a été adopté et un crédit de 100.000 francs a été accordé pour les travaux à exécuter cette année déjà. En raison de la situation budgétaire, le ministre désire que les améliorations envisagées soient hâtées si les administrations locales et les associations touristiques et sportives fournissent des subsides. — La même idée devrait être étudiée chez nous, où le trafic automobile en montagne prend une extension chaque année plus considérable.

Pour les routes de France. M. André Turdieu, ministre français des travaux publics, a entrepris d'améliorer le réseau des routes de France, dont plusieurs sections sont très défectueuses. Les automobiles qui voyagent dans ce pays en savent quelque chose. Pour le moment, 10.000 km., sur les 40.000 que compte le réseau, vont être améliorés et l'on espère que l'ensemble des travaux seront terminés à la fin de l'année prochaine. On procédera également à la réfection de certaines routes départementales totalement défoncées. — L'entretien des routes a coûté en France 260 millions en 1926. Les travaux projetés porteraient cette dépense à 400 millions environ. Mais il convient de rappeler que la taxe sur les essences a rapporté à l'Etat 441 millions en 1925 et l'impôt sur les autos 523 millions en 1926. Le déficit du budget de l'automobilisme se voit élever à 750 millions durant les neuf premiers mois de l'année 1926 et l'on évalue à un milliard au moins la somme totale que l'Etat aura touchée à la fin de l'année. Il semble juste et logique de consacrer une partie au moins de ces fonds à l'entretien des routes qui sont le plus fréquemment par les automobilistes.

Nos garages. Peu d'hôtels peuvent construire d'importants garages modernes et pratiques où les entrées et les sorties s'effectuent avec facilité, et comportant un certain nombre de boxes confortables, tout comme les grands garages publics. Dans les petits et moyens garages surtout, plus ou moins improvisés, il faut compter avec les embouteillages de voitures, avec les manœuvres interminables des arriants et des dérivants, qui provoquent un milieu de ce désordre, avec la mauvaise humeur des chauffeurs. On peut construire des garages, même de dimensions modestes, beaucoup plus pratiques. La largeur de la construction est calculée pour la longueur de deux automobiles. Les voitures se placent en deux rangs parallèles, les deux bouts de l'auto sont au même niveau et pratiqués au bâtiment au nombre probable d'autos à recevoir. Les parois des deux façades longitudinales sont constituées exclusivement par des portes, ou mieux encore par des rideaux de fer ondulé, et par les supports nécessaires. La lumière vient des deux extrémités ou de la toiture. Chaque auto peut ainsi arriver dans le garage ou en partir sans gêner aucune autre voiture. Au départ, elle n'a qu'à faire marche arrière, à moins qu'elle ne soit entrée déjà en marche arrière. Au lieu d'avoir une grande allée centrale dans le garage, même, ce qui aggraverait d'autres bâtiments et fait perdre une place précieuse, on peut à l'arrière du bâtiment, à l'arrière et derrière le garage, le long des façades longitudinales. Le garage se trouve ainsi réduit aux plus petites proportions possibles avec le maximum de capacité de logement. Rien n'empêche d'établir des cloisons pour avoir des boxes, ni d'aménager un ou deux emplacements pour les réparations.

Le téléphone détrône le télégraphe. La statistique établie par la direction générale des télégraphes suisses démontre que le trafic télégraphique diminue dans une grande proportion de mois en mois. Il est hors de doute que le trafic télégraphique à l'intérieur du pays est condamné à disparaître pour faire place au téléphone, qui est de plus en plus utilisé. Dans les relations avec l'étranger, le téléphone est beaucoup moins coûteux que le télégraphe.

Le mouvement touristique à Montreux. Suivant une information communiquée par la Société de développement, on a enregistré à Montreux 5.000 arrivées en octobre dernier, contre 3850 en octobre 1925 et 3859 en octobre 1924.

Pro la Vallemaggia. Quelques dévoués citoyens ont pris l'initiative de former une société de développement qui s'intitulerait « Pro la Vallemaggia ». L'association étudierait notamment un plan général d'aménagement de la région (corrections de cours d'eau, reboisements, etc.). Elle aurait également pour but de réagir contre le dépeuplement de ces vallées alpines et d'encourager tout ce qui peut contribuer à la prospérité du pays, le mouvement touristique en particulier, de même que l'utilisation des forces hydrauliques. Bon succès aux courageux et intelligents promoteurs de cette entreprise patriotique !

Cinéma touristique. Au cours de l'été dernier, quelques clubistes du groupe cinématographique de la section genevoise du Club alpin suisse ont filmé certaines régions de l'Oberland bernois, ainsi que l'ascension de la Jungfrau. Cette bande, que l'on dit fort réussie, a été projetée pour la première fois en public le soir du 24 novembre, à Genève, dans la salle de la Réformation, à l'occasion de la première soirée de projections du Club alpin. Des vues merveilleuses de la région de la Jungfrau et de l'ascension elle-même ont défilé sur l'écran. On a ajouté au film quelques projections fixes, commentées par un participant à l'ascension, — « Les Aiguilles Dorées », un film tourné dans les Alpes valaisannes sous les auspices du Club alpin suisse, a été projeté dernièrement avec succès au Cinéma-Palace de Genève.

Relations téléphoniques internationales. De nouveaux et très notables progrès ont été réalisés ces derniers temps dans les relations téléphoniques internationales. Signalements notamment Zurich-Amsterdam, Bâle-Rotterdam, Genève-Londres, dans des câbles souterrains, permettent d'écouter la correspondance dans des conditions de parfaite sécurité. A teneur des arrangements conclus, des conversations peuvent, à l'heure actuelle, être échangées entre toutes les localités suisses et les villes hollandaises les plus importantes (Amsterdam, Rotterdam, La Haye, Alkmaar, Arnhem, Leyde, Utrecht, Vmuiden et Seendam). En outre, des essais d'audition ont été faits entre la Hollande et la Belgique, d'une part, et l'Italie de l'autre. Ils ont été très satisfaisants et ont démontré qu'il est aujourd'hui facile de correspondre avec Gènes, d'Amsterdam et d'Anvers.

Celis-fleches. Le 23 novembre a eu lieu à Lausanne une réunion de représentants de la direction postale d'arrondissement, de la direction générale des postes et de la Compagnie des wagons-lits et des grands express européens, en vue de faire participer la Suisse au service dit des colis-fleches. Ce service de transport de colis ultra-express est confié à la société des wagons-lits ; les colis sont envoyés urgents ou de valeur une notable économie de temps dans la durée du transport, par suite de la suppression presque complète des formalités douanières, particulièrement compliquées à l'ordinaire pour l'entrée dans certains pays. Les C. F. F. ont déjà un service semblable. La conférence de Lausanne avait pour but de l'étendre à la messagerie postale ; si les pourparlers aboutissent, les bureaux de poste pourraient accepter désormais des colis-fleches pour les grands parcours européens. Le poids maximum serait de vingt kilogrammes.

Pour l'envoi des échantillons. L'administration des postes a allié les dispositions sur le trafic des échantillons de marchandises en ce sens que, conformément à un arrangement passé avec les administrations postales de différents pays, il est décidé d'admettre désormais dans les relations réciproques de petits envois de marchandises de toute nature jusqu'au poids maximum de cinq cent grammes n'ayant qu'une valeur marchande minime et cela même s'ils ne servent pas effectivement d'échantillons. Au surplus, ces envois doivent répondre à toutes les autres conditions prescrites pour les échantillons et ils ne peuvent notamment contenir aucune communication écrite ou personnelle non admise. Cette nouvelle réglementation est valable dans le trafic suisse et dans les relations réciproques avec l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la France, la Hongrie, le Portugal et la Yougoslavie, en outre dans l'échange réciproque avec une série d'autres pays dont les offices de poste de destination n'ont pas contesté jusqu'ici les envois en question, mais pour lesquels l'administration des postes ne peut assumer aucune garantie.

La publicité. Nous avons déjà signalé dans notre dernier numéro les deux conférences gratuites que M. Henri Tanner, docteur en sciences, chef des services techniques de Publicitas, donnera le soir du 12 et le 13 décembre à l'aula de l'Université de Genève. La première de ces conférences traitera des rapports de l'art et de la publicité. La réclame moderne la réclame touristique en particulier, utilisant de plus en plus les procédés artistiques comme moyens d'expression, les artistes, les commerçants, les hôteliers, tous ceux qui s'occupent de propagande trouveront leur profit à entendre un spécialiste de la branche démontrer les rapports de l'art et de la publicité et montrer pour quelles raisons techniques et publicitaires l'affiche cesse d'être un tableau pourqu'il le peintre doit devenir un afficheur. Quelques clichés projetés sur l'écran illustreront cet exposé. — La seconde conférence sera consacrée à la psychologie de la publicité et plus spécialement de l'annonce. M. Tanner révélera quelques « ficelles » du métier et montrera comment le chef de publicité transforme en clients les lecteurs des journaux. — Les membres des sociétés d'hôtellerie et de tourisme auront sûrement d'utiles enseignements à retirer des conférences de M. Tanner.

Nouvelles sportives

L'Allemagne et le lawn-tennis international. Le comité américain de la Coupe Davis a voté en faveur de la réadmission de l'Allemagne dans la Fédération internationale de lawn-tennis. Il a également décidé que l'Allemagne pourra participer aux épreuves de la Coupe Davis.

Golf club de Genève. Les travaux d'aménagement des nouveaux terrains sont presque terminés et on peut maintenant se rendre compte de l'aspect qu'offrira le golf agrandi avec ses

dix-huit trous. Le tracé se présente très varié et accidenté et les pelouses promettent d'être excellentes. Le parcours complet sera prêt pour le mois d'avril prochain. — Le suisse Landolt a remporté le Klausur. On sait qu'une proposition avait été présentée aux autorités naronaises en vue d'interdire la course du Klausur. Vu la grande importance économique de cette manifestation sportive pour le canton, le conseil d'Etat de Glaris a décidé de ne pas donner suite à cette demande et de ne pas porter la question devant la landsgemeinde. — La prochaine course du Klausur pour motocyclistes a été fixée par la commission sportive internationale aux 6 et 7 août 1927 et la course du Klausur pour automobiles aux 13 et 14 août. En décembre, l'assemblée des délégués de l'Automobile club de Suisse aura à se prononcer sur une réunion de l'Union motocycliste suisse tendant à l'union en commun des deux manifestations.

La Sportive hôtelière de Genève. Vu le succès des cours précédents, organise pour cet hiver un cours de culture physique médicale et sportive sous la direction de M. André Cherpillod, champion du monde et professeur de culture physique médicale, qui appliquera cette méthode récente dans le monde des sports. Les cours commenceront le mardi 7 décembre à 15 heures précises, dans la Salle de l'Union Chrétienne des Jeunes Gens, rue du Général Dufour 3. Les membres non sociétaires peuvent de même participer à ces cours et sont priés de s'inscrire au plus vite au siège de la Société : Hôtel du Simplon, route de Cluses 8.

Ecole de Golf à Lausanne. Le 27 novembre, dans le parc de l'Hôtel Alexandra à Lausanne, a eu lieu, en présence de nombreux amateurs de golf et de plusieurs représentants de la presse, l'inauguration de la première Ecole de Golf (All Weather Golf School) en Suisse. Un excellent emplacement a été spécialement aménagé pour pouvoir initier les débutants de ce sport toujours plus à la mode. Des filets sont

tendus de façon à pouvoir observer comment les balles sont lancées et en même temps pour les empêcher de se perdre. Un abri pour le professeur de jouer en tous les temps. — Le Professionnel chargé de l'Enseignement, Mr. A. Padley de Londres, très connu parmi les golfeurs, a expliqué les règles du jeu et a fait quelques démonstrations sur la manière de tenir le « club » et de lancer la balle. Toutes les personnes présentes ont été enchantées et ont chaudement félicité M. Bullcar de son initiative, qui développera certainement le goût de ce sport à Lausanne.

Jeux olympiques d'hiver. Le comité exécutif des limes jeux olympiques d'hiver, qui auront lieu à St-Moritz en 1928 sous le patronage du Conseil fédéral suisse a fixé les concours à la semaine du 11 au 19 février. — En ce qui concerne le budget, St-Moritz devra donner environ 100.000 francs, la Confédération et de personnes privées. On envisage l'organisation d'une grande collecte nationale. — Les épreuves seront les suivantes : Ski : course de grand fond 50 km., course de fond, saut, course combinée, patrouilles militaires. — Hockey sur glace, — Bobsleigh, — Skéaton. — Patinage : courses de vitesse 300, 1500, 5000 et 10.000 mètres, patinage artistique. — Courses de chevaux (concours de démonstration) : skijöring, courses sur neige et par claies — Curling. — Les inscriptions de nations doivent être effectuées pour le 31 décembre 1927. Les listes des noms des participants de chaque pays aux différents concours doivent être parvenues au Comité exécutif le 20 janvier 1928 au plus tard.

Légations et consulats

Consulat d'Allemagne à St-Gall. Le Conseil fédéral a accordé l'exécutif à M. Félix von Landmann, nommé consul d'Allemagne à St-Gall.

Grande Bretagne. Le colonel Denis Paul, nommé vice-consul de Grande-Bretagne à Lugano a été reconnu en cette qualité par le Conseil fédéral.



Specialities:

- Asparagus
- Ananas
- Peaches
- Oxtongues
- Salmon



The brand you can trust

Loge, Lift & Omnibus

Chauffeur-Portier. Junger Schweizer, 28 Jahre, ledig, solid und zuverlässig, deutsch und englisch sprechend, Absolvent einer Chauffeur-Fachschule, mit Fahrbewilligung auf Luxuswagen, auch mit Pferden vertraut, sucht auf kommende Winter-Saison Stelle in Winter-Kurort oder Privat. Würde auch andere Arbeiten verrichten. Referenzen und Photo zu Diensten. Antritt und Lohn nach Uebereinkunft. Jos. Bättig, Resti, Eisenbahn, Baselstrasse, Luzern. P 11506 Lz. [6]

Chasseur-Litfer-Telephonist. 23 Jahre, deutsch, franz. und etwas engl. sprechend, mit erstklassigen Referenzen, sucht Winter-Saison- oder Jahresstelle. Chiffre 826

Concierge. Schweizer, mit den Hausarbeiten vertraut, erstklassige Referenzen zur Verfügung, sucht Stelle nach dem Süden oder in der Schweiz für Winter. Chiffre 747

Conducteur oder Concierge-Conducteur. in den 30er Jahren, solid und zuverlässig, Deutsch, Engl. und Französisch perfekt, sucht Winter-Saison oder Jahresstelle. Eintritt jederzeit. Prima Zeugnisse. Chiffre 947

Conducteur oder Portier. Schweizer, französisch, deutsch und englisch sprechend, mit guten Referenzen, sucht Stelle für sofort. Chiffre 617

Hausbursche-Portier. solid, tüchtig und höflich, sucht auf Anfang Dezember passende Anstellung in Hotel. Gefl. Offerten an Albert Schulin, Hotel Loriaux, Montreux. (412)

Litfer oder Chasseur. deutsch, französisch und etwas englisch sprechend, sucht Saison- oder Jahresstelle. Nehme auch kl. Portier-Hausburschenstelle an. Offerten an Ed. Ruesch, bei Braun, Aitachen, Zolingen. (552)

Portier - Chasseur, 24 ans, intelligent et débrouillard. cherche place dans hôtel de la Suisse allemande, enfin de se perfectionner dans la langue. Certificats et références de 1er ordre. Chiffre 897

Portier, Chasseur oder Litfer, 19 Jahre, deutsch und französisch sprechend, sucht Saison- oder Jahresstelle. Gute Zeugnisse zu Diensten. Offerten an Lorenz Has, Portier-Unterverk (Gränzbänden). (698)

Portier und Chasseur suchen Stelle, wenn möglich in gleiches Hotel. Der erstere würde event. eine Argentinier-Stelle annehmen. Beide deutsch und französisch sprechend. Gute Referenzen. Chiffre 862

Portier oder Hausbursche, 20jährig, sucht Stelle in Hotel. Anfragen erbeten an Otto Trunz, Trachselwald, O. F. 5586 B. [723]

Portier, tüchtiger, 30 Jahre, Deutsch und Französisch, sucht für sofort Jahres- oder Saisonstelle. Chiffre 810

Portier, 21 Jahre, tüchtig sprachkundig, sucht passendes Engagement in Hotel für sofort. Chiffre 896

Bains, Cave & Jardin

Bademleiter-Masseur, junger, sucht Stelle, event. als Engländer- oder Unterportier, wenn möglich in der Weischi Schweiz. Offerten erbeten an E. Schneider, Burg V. (Bern). (538)

Jahrmaler-Masseur cherche place dans hôtel, clinique ou chez particulier. Bonne références. Chiffre 601

Kellnermeister, tüchtiger, seriöser, mit sehr guten Zeugnissen und Referenzen, sucht Stelle für sofort oder später. Chiffre 614

Küfer, tüchtiger, solider, mit guten Zeugnissen, der auch noch anderweitige Vertrauensdienste besorgen würde, sucht Stelle. Chiffre 599

Divers

Commissstelle sucht sauberer, williger, junger Mann (Deutschschweizer), wo er sich weiter zu bilden kann. Chiffre 881

Gouvernante, deutsch, franz. und ital. sprechend, rangiert etc. oder frauenlos Haushalt. Letzte Stelle Italien. Zeugnisse erstklassiger Häuser. Chiffre 823

Gouvernante, im Hotel durchaus erfahren, sucht, gerüstet auf prima Zeugnisse, Stelle als Engländer- Generalgouvernante. Chiffre 602

Hölzer (Mechaniker und Chauffeur), sucht Stelle in Hotel oder Pension. Beste Zeugnisse zu Diensten. Chiffre 578

Hilfsgouvernante, junge Tochter, sucht Stelle in gutes Hotel als Hilfsperson oder für Restaurant oder Tea Room Service. Eintritt sofort. Chiffre 647

Möbelerbursche, jung und stark, sucht Stelle zur Ausbildung als Hotelmöbeler, Offerten an A. K. bei Rüd. Mord, Stüsslihofstätt 11, Zürich I. (633)

Sattler und Tapezierer, 33 Jahre, deutsch und französisch sprechend, tüchtig und selbständig, sucht Saison- oder Jahresstelle. Chiffre 854

Sattler, Kochlehrer. Zwei Schwestern, im Alter von 23 und 19 Jahren, suchen Stellen in Hotel. Eintritt kann sofort geschehen. Offerten an Frä. Margrit Zimmermann, zum Bergbühl in Mühlstorf (Kt. Solothurn). (631)

Schreiner und Wagner, tüchtiger, sucht Stelle als Holzschreiner oder Sägearbeiter. Mehrjährige Erfahrung. Eigene Werkzeuge. Offerten an Chr. Saldier, Weissenbach E. S. (511)

Tapezierer-Dekorateur, selbständiger, tüchtiger Fachmann in jeder Beziehung, Zeugnisse von erstklass. Hotels, sucht Stelle auf Januar 1927. Bescheidene Ansprüche. Chiffre 833

Tapisier d'hôtel, connaisseur son métier à fond, aussi bon matelassier, parlant les deux langues, cherche engagement. Meilleurs références. Chiffre 822

Volontärin: Fräulein aus gutem Gastgewerbe, sucht Stelle in Hotel oder Pension als Volontärin oder Kochlehrer, gegen event. Austausch für den Sommer ins Tirol, oder gegen Bezahlung. Anfragen an Frau Am. Rainer, Kitzbühel (Tirol). (615)

Zimmermädchen und Saalfröhen: zwei Freundinnen, 18 und 20 Jahre, suchen Stelle in besseres Hotel. Erstere hat Kenntnisse in der französischen Sprache. Letztere hat Haushaltungsschule und Servierschule besucht (nur deutsch sprechend). Offerten erbeten Lily Käzi, Scenadet, Bauma (Kt. Zürich), Telefon Nr. 63. (850)

Belegnummern für Inserate im Stellenan- zeiger werden nicht ver- sandt. Im Einzelverkauf können Nummern gegen Voreinsendung von 40 Cts. auf Postcheckkonto V 85 bei der Expedition dieses Blattes bezogen werden.

Günstig zu verkaufen

Hotel mit Dependence, 50 Betten, an prima Lage, in altem, kernigen, Rest-Garten, 6000 m² Anlagen, geräumige, hohe Zimmer, Saal, Veranda, Balkons, prachtvolles Inventar. Gediegene Aussicht. Einnahmen Fr. 2,500.—, Anzahlung Fr. 25,000.— Antritt sofort. Saison: Mai-Oktober. 2486

Gasthof albekanntes Haus, direkt an der Hauptstrasse, bestehend aus: schönem, geräumigem Restau- rant, mit neuem Inventar, Vereinslokal, Offi- zier-Küchlein, Hotel Loriaux, Montreux. Nicht Militär-Kantine. — Umsatz Fr. 100,000.—, Anzahlung Fr. 35,000.—.

Auskunft nur an seriöse, kapitalkräftige Selbstinteressenten erteilen die Beauftragten:

Schweizer Hotel-Agentur Zürich
Bahnhofstrasse 106 **E. Kuhn** Tel. Selma 53.58
Kaufvermittlung kostenlos.

Ehepaar gesetzn. Alters, mit reicher Erfahrung, sprachkundig, im Hotelfach vollständig vertraut, gut präsentierend und arbeits- freudig, in ungekündeter Stellung, sucht selbständige

Hotel-Direktion Jahresgeschäft bevorzugt. Beste Referenzen. — Antritt nach Uebereinkunft. — Gefl. Offerten erbeten unter Chiffre T. B. 2476 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Erfahrener
Gérant

In ungekündeter Stellung, mit tüchtiger Geschäftsfrau, beide kühnswändig, sucht auf 1. April 1927 die Leitung eines grö- ßeren Betriebes zu übernehmen. — Offerten unter Chiffre G. B. 2175 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Freie Station gesucht

Wo findet jüngerer, gebildeter Herr (Schweizer-Kaufmann), flotte Erscheinung, 4 Hauptsprachen

Hotel-Sekretär-Stelle per sofort oder später? Freie Station und Taschengeld erwünscht. Gefl. Offerten un. Chiffre O. F. 5590 B. an Orell Füssli-Annoncen Bern. (O. F. 5560 R.) 4082

Gesucht

Für neue, grosse, moderne Bierhalle mit grossem Saal, an erster Lage Basels, werden tüchtige, kautionsfähige

Wirtsleute

per 1. Juli 1927 gesucht. Offerten unter Angabe von Referenzen sind an Postfach 14440, Basel 2, zu richten. P. 5173 Q (5389)

Gesucht

In erstklassiges Hotel mit Jahresbetrieb tüchtiger, zuverlässiger

Kontrollleur

mit Erfahrung in der Branche, jüngerer, energische Kräfte, die gewillt sind, durch seriöse Arbeit vorwärtszukommen, sind gebeten, ihre Offerte unter Angabe von Referenzen und unter Beilage von Zeugniskopien einzusenden unter Chiffre S. D. 2492 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.


Für Hoteliers

Junger, strebsamer Hotelierssohn, 22 Jahre alt, gut präsentierend, deutsch, französisch und englisch sprechend, kaufmännisch ge- bildet (Diplom), sucht Stelle für Bureau oder Reception in gutes Hotel im In- oder Ausland, unter bescheidenen Ansprüchen. Offerten unter Pos.fach 3699 Luzern. (2487)

Suisse française, âgé de 31 ans, parlant couramment l'anglais et l'allemand, depuis plusieurs années Chef de Réception-Sous directeur dans toutes premières maisons de France, cherche pour printemps prochain place de

DIRECTEUR

Connaissance parfaite de l'hôtellerie et références de tout premier ordre à disposition. Ecrire sous chiffre B. D. 2471 à la Revue Suisse des Hôtels, à Bâle 2.



»WINTERTHUR«

LEBENS-VERSICHERUNGEN
mit und ohne Gewinnanteil.
Rentenversicherungen

Verlangen Sie Auskunft und Prospekt von der Direktion der »Winterthur« Lebensversicherungs-Gesellschaft in Winterthur

Vertreter in allen grösseren Ortschaften

Die Mitglieder des Schweizer Hotelier-Vereins geniessen beim Abschlusse von Unfall- und Haftpflicht-Versicherungen besondere Vergünstigungen

Neues Winter-Sport-Hotel sucht erfahrenen

Schlittschuh- und Skiläufer

der gegen freie Station bereit wäre, sich der Unterhaltung der Gäste zu widmen und eventuell Stunden zu geben. Ausfällige Offerten mit Photo unter Chiffre G. J. 2494 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Im zukunftsreichen Bad Schallersbach

wird für vornehmer, modernst ausgestattetes Hotel kapitalkräftiger Interessent

zur Leitung, allenfalls zur weitem baulichen Ausgestaltung auf vorhandenem, eigenem Grund gesucht. Zuschriften unter »Erwerb nicht ausgeschlossen« an die Annoncen-Expedition E. Lanzlo, Wien I, Wollzeile 14. (2993)

Direkten Weineinkauf

nur von Selbstproduzenten besorgt, bei be- scheiderner Kommission aus dem Waadtland oder Tirol. — An- fragen sind zu richten unter Chiffre M. 6270 Lz an die Publicitas Luzern.

Gesucht für grosses Luxushotel der Zentralschweiz ein erskl.

Zimmermädchen

Sehr gute Jahresstelle, mit solorigem Eintritt. Nur Bewerberinnen mit la. Referenzen wollen sich melden unter Chiffre N. L. 2484 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Joli Tea Room

400 Places
Installation moderne
belle salle avec galerie. — Location avec appartement 5500 fr. Libre de suite. Prix 50,000 frs.
S'adresser à Edmond Meyer, La Chaux-de-Fonds, 2481

Ohne Inserieren Gewinn ausgeschlossen!

Zu verkaufen: Kurse für Sekretäre und künftige Directoren im Hotel La Roseraie in Genf

verbunden mit Servierkurs 218k
Praktische, gründliche Vorbereitung für Bureau und Direktion, Kursdauer 2 1/2 Monate. Eröffnungstermin: 1. Oktober; 8. Januar 25. März. Prospektus, Direktion: J. U. Blumenhal, Vordirektor Leiter der Fachschule des Schweiz. Hotelier-Vereins in Lausanne.

Zu verkaufen: 1 Waschmaschine

für Unterbewegung, mit Kupfertrommel, 650/1000 mm, und Heisswasser-Reservoir.

1 elektr. heizbare Mänge
von 2 Meter Walzenlänge, mit Elektromotor. Beide Ma- schinen wie neu, revidiert, werden billig abgegeben. Gefl. Offerten unter Chiffre H. S. 2489 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Zu verkaufen: Kristalllustre

offenlampe, passend für Salon oder Speisezimmer. Bräuber, Dählholzweg 12, Bern. 2433

HOTEL mit Bahnhofbuffet

auf erstem Fremdenplatz des Berner Oberlandes ganz preis- würdig (2485)

la. Gelegenheit für sprach- u. fachkundige Leute. Anzahlung ca. Fr. 25 bis 30,000.—. Ferner grössere Zahl Gasthöfe, Pensionen in der Zentral- und Ostschweiz. — Verlangen Sie Anschauungsbilder. Der Beauftragte:

A. MACEK - KÖSSLER,
Vermittel- und Verkaufsbüro,
Luzern, Pilatusstrasse 3a.

Kühlmachine

wegen Vergrößerung des Betriebes sehr vorteilhaft zu ver- kaufen. Offerten unter O. F. 7640 an Orell Füssli-Annoncen, Zürich, Zürcherhof. (O. F. 43386 Z)

Modernes Hotel

mittlerer Grösse, eventuell garni, wenn möglich mit Jahresbetrieb

zu pachten gesucht
durch kapitalkräftigen Hotelier. Gefl. Offerten erbeten unter Chiffre B. D. 2436 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Volontärin

Tochter aus gutem Hause sucht Stelle in Hotel oder Pension als S:ütze der Hausfrau, Ver- traut mit Bureauarbeiten, Ser- vice und Haushalt. — Zeugnis von Hotel vorhanden. Franz. Schweiz bevorzugt. Offerten unter Chiffre C. N. 2459 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Keller's Sandschmierseife

das vorteilhafteste und billigste Putzmittel für den Hotel-Besitzer — In Zubern von 50 kg an franko.

CHEMISCHE FABRIK STALDEN
(Emmental)
Goldene Medaillen, Basel 1921, Luzern 1923, «Hors Concours» Burgdorf 1924.

Passanten- od. Fremdenhotel zu kaufen gesucht

Offerten mit Bedingungen erbeten unter Chiffre M. K. 2486 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Emil Eigenmann
Telephon 4067
St-Gall

Zu verkaufen: 1 elektr. heizbare Mänge

von 2 Meter Walzenlänge, mit Elektromotor. Beide Ma- schinen wie neu, revidiert, werden billig abgegeben. Gefl. Offerten unter Chiffre H. S. 2489 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Zu verkaufen: Hotel mit Restaurant

albekanntes Haus in der Ostschweiz, Jahresgeschäft. Anzahlung Fr. 40,000.— Gefl. Offerten unter Chiffre B. F. 2478 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Zu verkaufen: Wäschereimaschinen und komplette Anlagen.

Neuzzeitliche Wäschereimaschinen und komplette Anlagen. Prima Referenzen. Ab. von Roiz Wäschereimaschinen Sursee

Wäschereimaschinen und komplette Anlagen.

Neuzzeitliche Wäschereimaschinen und komplette Anlagen. Prima Referenzen. Ab. von Roiz Wäschereimaschinen Sursee

Wäschereimaschinen und komplette Anlagen.

Neuzzeitliche Wäschereimaschinen und komplette Anlagen. Prima Referenzen. Ab. von Roiz Wäschereimaschinen Sursee

Wäschereimaschinen und komplette Anlagen.

Neuzzeitliche Wäschereimaschinen und komplette Anlagen. Prima Referenzen. Ab. von Roiz Wäschereimaschinen Sursee

Wäschereimaschinen und komplette Anlagen.

Neuzzeitliche Wäschereimaschinen und komplette Anlagen. Prima Referenzen. Ab. von Roiz Wäschereimaschinen Sursee

Wäschereimaschinen und komplette Anlagen.

Neuzzeitliche Wäschereimaschinen und komplette Anlagen. Prima Referenzen. Ab. von Roiz Wäschereimaschinen Sursee

Wäschereimaschinen und komplette Anlagen.

Neuzzeitliche Wäschereimaschinen und komplette Anlagen. Prima Referenzen. Ab. von Roiz Wäschereimaschinen Sursee

Wäschereimaschinen und komplette Anlagen.

Neuzzeitliche Wäschereimaschinen und komplette Anlagen. Prima Referenzen. Ab. von Roiz Wäschereimaschinen Sursee

Wäschereimaschinen und komplette Anlagen.

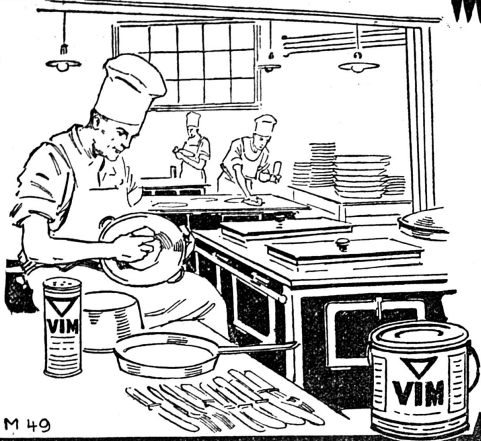
Neuzzeitliche Wäschereimaschinen und komplette Anlagen. Prima Referenzen. Ab. von Roiz Wäschereimaschinen Sursee

Wäschereimaschinen und komplette Anlagen.

Neuzzeitliche Wäschereimaschinen und komplette Anlagen. Prima Referenzen. Ab. von Roiz Wäschereimaschinen Sursee

Wäschereimaschinen und komplette Anlagen.

Neuzzeitliche Wäschereimaschinen und komplette Anlagen. Prima Referenzen. Ab. von Roiz Wäschereimaschinen Sursee



Die Liebe geht durch den Magen

die Anhänglichkeit Ihrer Clientèle durch die Hotelküche! Hier ist VIM gleich unentbehrlich zum Reinigen des Bestecks, stark schmutzigen Geschirrs, vergilbter Teller und weinroter Gläser, wie zum Abwaschen der Kachelwände, zum Scheuern des Bodens, zum Putzen aller Installationen aus Holz, Glas und Metall.

Spezialpackung für Grossverbraucher:

5 kg Eimer Fr. 6.-, 10 kg Eimer Fr. 12.-, franko Talbahnstation.
Zu jedem Eimer einige abfüllbare Streudosen gratis!
Seifenfabrik Sunlight A.-G. Olten



M 49

Zu verkaufen ev. zu verpachten

in der Zentralschweiz

Kurhaus mit Restauration

ca. 100 Betten, in ruhiger, staubfreier Lage mit schöner Aussicht, ausgedehnten Park- und Gartengeländen, Dependance, Tennis, Garage, Saisonbetrieb. Nähere Auskunft durch Chiffre H. N. 2491 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Gut gepflegte, weisse und rote

Ostschweizer Weine

empfiehlt höflich in Fässern und Flaschen
Verband ostschweiz. landwirtschaftl. Genossenschaften (F. O. L. G.) Winterthur

10-12platziger

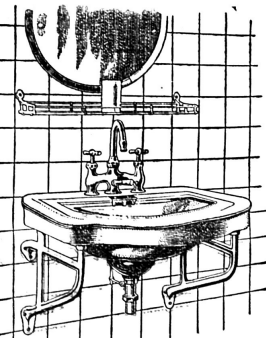
Schlittennomnibus

zu verkaufen oder auch zu vermieten. Günstiger Preis.
Kurverein Silvaplana.

Ebeniste-Menuisier | Danseur

demande travail dans Hôtel, avec sa partenaire, cherche bonne référence à disposition. saison d'hiver dans hôtel. Références et photos à disposition. S'adresser à A. Schlotz, La Sionne, Sion (Valais). 6047 69, rue de Lyon, Genève, (5404)

DERNIER PERFECTIONNEMENT



Lavabo „Simplon“

en grès, avec batterie „Mobilier“ combinée au vidage extérieur (système breveté) Installation recommandée pour Hôtels, Pensions, etc.

GETAZ, ROMANG, ECOFFEY S. A.
LAUSANNE, GENEVE, VEVEY

Articles sanitaires
Dallages et revêtements céramiques en gros
Exposit on permanente



VERLAG OTTO WALTER A.-G., OLTEN
ABTEILUNG BUCHDRUCKEREI

Ihre Briefbogen, Memos Enveloppen etc.

wenn Sie gut ausgeführt sind, empfehlen in Verbindung mit dem

illustrierten Prospekt

Ihr Haus beim reisenden Publikum

Telephon 2.37 - Telegramma: waltverlag
Kosten-Voranschläge bereitwilligst



LENDI & CO

St. Gallen - Chur
Weinhandel - Weinbau

Weine eigener Produktion und Hausmarken:

Alte Veltliner Tiroler * Oberländer

Unsere Schaumweinkellerei:

Grands Vins d'Asti Mousseux

Jours et demi sec
Marke „Aspermont“
Nach Champagnerart auf dem Rüttelpult behandelt.
Natürliche Flaschengärung.



Glacia-Kühlanlagen

empfehlen sich selbst. Erste Referenzen vorhanden. Verlangen Sie kostenlose Offerte von

Ad. Sulger, Kühlanlagen, Zürich

Bureau: Freigutstrasse 4



Rohrmöbelfabrik

Otto Webers Wwe.

Rothrist

FRITZ DANUSER ZÜRICH 6

Clôset-Papier Ia.
in Rollen und Paketen

Trio-Jazz

disponible. Meilleures références. Ecrite à A. Margniol, poste restante, Marseille, (247)

Directeur

intéressé pour hôtel à construire dans station prospective d'été et d'hiver „Alpes Vaudaises“. Adresser offres sous U. 14665 L. à Publicitas, Lausanne.

BRATGÄNSE
per kg Fr. 2.90 (frisch geschlachtet, sauber gerupft)
Salami per kg Fr. 5.90 (echten Mailänder)
Bündelfleisch per kg Fr. 7.50
Zwiebeln 15 kg Fr. 2.85
ab hier unter Nachnahme
ZUCCHI, Nr. 461, CHIASSO, I.H. 55242 O. 6044

Kotelsek-tärim

mit besten Zeugnissen, auch für Post und Telegraph
sucht »te le
per sofort oder nach Neujahr. Offerten an 5406
Katholisches Jugendamt, Olten, Jurastrasse 22, Tel. 540.

Inserieren bringt Gewinn!

Lacroix

unsere köstliche
echte
Schildkröten-Suppe
Tortue claire
ist durch die
schweiz. Hotelbe-
lieferungsfirmen
zu beziehen.

Eugen Lacroix & Co., Frankfurt a.M.

„Revue“-Inserate sind nie erfolglos!!

SPEZIALGESCHÄFT FÜR HOTELS UND RESTAURANTS

LUDWIG & GAFFNER

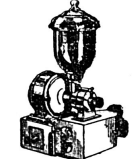
Bern-Spiez

Comestibles • Delikatessen • Konser-
ven • Kolonialwaren • Kaffeerösterei

Man verlange unsere wöchentlichen Comestibles-Preislisten

Bureau-Volontär
gut präsentierend, mit kaufmännischer Vorbildung, sucht Engagement für Winteraison. Geff. Offerten unter Chiffre L. G. 2490 an die Schweizer Hotel-Revue, Basel 2.

Lassen Sie Ihre Gäste das volle Kaffee-Aroma geniessen, indem Sie den Kaffee selbst mahlen mit der elektrischen



Mocca-Kaffeemühle

von
Otto Benz, Zürich 7
Casinoplatz 41
Traminle No. 3 und 9.
Erste Referenzen.
Probieren unverbüchlich.

Seiöses Dienstpersonal

Mädchen im Alter von 17 bis 30 Jahren, wünschen Stelle in Hotel, als Saal- und Restaurant-Kellnerin Zimmer-, Office- und Küchenmädchen, sowie solche aus Land und in Privathaus. — Bezüehliche Anfragen mit Retourmarke an J. Glaser, Stellenvermittler, z. Adler, Bürgen (Uri), 5603

Nous cherchons PRENEURS REGULIERS de Langues fraîches et salées.

Marchandises de L. qualité aux plus bas prix.
Adresseur demandes
Triperie du Syndicat de la Boucherie, rue de Hesse 6, Genève.
P. 24051 X.

ja, aber
Kenner
verlangen nur!

Chianti Ruffino

Generalvertreter: **Henry Huber & Cie., Zürich 5, Sihlquai 107** — Telephon: Sehau 2500

Hans U. Bosshard

Sanitäre Apparate
en gros

Keramische Wand- und Bodenbeläge

Verlangen Sie unseren Hauptkatalog
Ausstellung u. Lager



Giesshübel **Zürich** Staffelstr. 6/8 Teleph. Sel. 75 20



Eine Sensation
sind Leistungen und Rentabilität des neuen, hervorragend bewährten 378

REGINA

Apparates



Teppiche
Linoleum
Möbelstoffe

Spezialität: Qualitäten für die Hotellerie

Unsere Preise stützen sich auf den Grosseinkauf und sind mässig berechnet.

Schuster & Co

St. Gallen * Zürich



Er allein liefert Ihnen in wenigen Sekunden, mit zwei Griffen, spielend bequem, einen fa. Siphon zu 1 Rp. per Liter Soda Water zu 1/2 Rp. per Fl. Tafelwasser zu 1/2 Rp. per Fl. Limonade, naturrein, zu 1/2 Rp. Und was zahlen Sie dafür? Verzeihen Sie einmal!

Zahlreiche Referenzen erster Hotel- u. Restaurationsbetriebe. Beziehen Sie sich und verlangen Sie heute noch Offerte und unverbindliche Vorführung von

FURST & CO.

ZÜRICH

Telephon Hottingen 50.30.



Weber's Spielsachen

sind gut, sind preiswürdig

• SPEZIALHAUS • 198

Franz Carl Weber
BERN ZÜRICH

GENF

Nerven-Heilanstalt

„Friedheim“
Zihlschlacht
(Thurgau)

Eisenbahnstationen
Amriswil
Bischofszell - Nord

Nerven- und Gemütskranke

Sorgfältige Pflege
Gezundet 1891
Drei Aerzte.
Tel. Nr. 3

Chefarzt u. Besitzer:
Dr. Krayenbühl

Wir offerieren Ihnen:

Arrivée-Départ-Bücher Fremden-Bücher Weck-Bücher

ab Lager 1503

KOCH & UTINGER, CHUR

Jambon en boîte
extrafin
marque „Suni“

Langues en boîte
absolument sans gorge

E. & Ch. Suter
Montreux



FEUER-SICHERE

Kassen, Silberschränke,
Schliessfächer
zum Vermieten an Hotelgäste.

Wandtresore
Kassetten
mit Versicherung gegen Einbruch-Diebstahl, auch in Miete.

UNION-KASSENFABRIK A.-G.

Gessnerallee 36, ZÜRICH

100 Abbildungen
enthält meine neue Preisliste über alle sanitären Hilfsmittel für Hygiene und Körperpflege. Bekannt für grosse Auswahl und frische Ware.

Sanitäts- und Gummiwarengeschäft P. Hübscher, Zürich 8, Seefeldstrasse 98.



L'art de bien recevoir

se manifeste dès le matin par un déjeuner succulent et fortifiant qui maintient en bonnes dispositions pour toute la journée. Avec les

chocolats en poudre

KOHLER on régale sûrement ses hôtes. Demandez es léchantillons gratuits et les prix ces chocolats en poudre et caecans



wird als das **Feinste** in Speiseölen anerkannt.

Zum **Kochen** für **Salat** und **Mayonnaise**

Referenzen von erstklassigen Hotels. Ersatzliche weisse man energisch zurück. Man achte auf die plombierten Originalschilde.

Ernst Hürlimann
Wädenswil

KOHLER

Keine Reparaturen!
Kein Aerger!
Nur Freude!
1000 fach bewährt!



Der beste Entkorker der Gegenwart bei

Schwabenland & Co A.-G.

Zürich
Hotel Bedarfsartikel

Wir verkaufen gegen bar

bedruckte Tischdecken

in Koch- und lichtechten Farben in allen Größen. Schöne, moderne Dessins

Schweiz. Textildruckerei, Suhr (Aargau)


„Hotel-Revue“ - Inserate sind nie erfolglos

Ihr Hotel ist stets besetzt

wenn Sie in Ihren Zimmern Waschtische mit fließendem temperiertem Wasser haben

BAMBERGER, LEROI & CO., ZÜRICH

Aktien-Gesellschaft
Fabrik sanitärer Einrichtungen



Votre hôtel sera toujours au complet

si les lavabos avec eau courante et tempérée sont installés dans toutes vos chambres

BAMBERGER, LEROI & CO., ZÜRICH

Société Anonyme
Fabrication d'appareils sanitaires

Eine gute Empfehlung für

JEDES HOTEL

ist tadellos saubere, schneeweisse, wohlriechende **Bett-, Leib- und Tischwäsche**

Dies wird am besten erreicht, wenn Sie die bewährten

ESWA-SEIFEN

verwenden und zur Waschlauge **ENKA** geben, dann leidet Ihre Wäsche nicht, erfreut aber sicher jedermann.

Sämtliche Bedarfsartikel für Ihre Wäscherei und Glätterei liefert das erste Spezialgeschäft der Branche nur in Ia. Qualitäten billigst; schreiben Sie an

ESWA Dreikönigstr. 10 ZÜRICH

Einkaufs-Centrale für schweiz. Wäschereibetriebe

Empfangen Sie bitte unsere Reisenden und lassen Sie sich die reichhaltige Musterkollektion vorlegen, es lohnt sich sicher für Sie.



Indanthren

FARBIGE TISCHDECKEN DEKORATIONS-STOFFE

usw. aus Baumwolle, Leinen und Kunstseide müssen **waschecht, lichteht, wetterecht** sein. Diese Eigenschaften haben in hervorragendem Maße alle mit der oben abgebildeten Schutzmarke versehenen Waren.

Verlangen Sie deshalb ausdrücklich stets indanthrenfarbige Stoffe und Garne von Ihren Lieferanten.

Inferieren bringt Gewinn!

Restaurants, Hotels!

Verlangt bei Euren Lieferanten

Ravioli „Mignon“ Tommasini

Mit prima Fleisch gefüllt — Nahrhaft, schmackhaft, vorteilhaft

Spezialitäten in Neapolitaner und Bologneser Teigwaren

V. Tommasini & Co S. A., Mendrisio

Teigwarenfabrik



Restaurants, Hotels!

Verlangt bei Euren Lieferanten

Ravioli „Mignon“ Tommasini

Mit prima Fleisch gefüllt — Nahrhaft, schmackhaft, vorteilhaft

Spezialitäten in Neapolitaner und Bologneser Teigwaren

V. Tommasini & Co S. A., Mendrisio

Teigwarenfabrik

